



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(3^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 3 avril 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée** (p. 643).

2. **Composition des commissions permanentes** (p. 643).

3. **Questions au Gouvernement** (p. 643).

M. le président.

SITUATION DANS LES BANLIEUES (p. 643)

Mme Marie-Joséphe Sublet, M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

RÉPRESSION CONTRE LE PEUPLE KURDE (p. 644)

Mme Yvette Roudy, M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SITUATION À LA RÉUNION (p. 645)

MM. Guy Lordinot, Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

SITUATION ÉCONOMIQUE - PROGRESSION DU CHÔMAGE (p. 646)

MM. Philippe Auberger, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

INSÉCURITÉ DANS CERTAINES BANLIEUES (p. 647)

MM. Alain Jonemann, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (p. 648)

MM. Georges Marchais, Michel Rocard, Premier ministre.

BUTS DE LA GUERRE DU GOLFE (p. 650)

MM. Jean-François Deniau, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

AFFAIRE BOUDAREL (p. 652)

MM. Daniel Colin, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

SITUATION DE L'EMPLOI - ENTREPRISE THOMSON (p. 653)

MM. Dominique Baudis, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

AUDIOVISUEL PUBLIC (p. 654)

M. Jean-Jack Queyranne, Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication.

PLAN SOCIAL ÉTUDIANT (p. 655)

MM. Jean-Pierre Sueur, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE (p. 655)

MM. Jean-Paul Fuchs, Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement.

Suspension et reprise de la séance (p. 656)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 656).

5. **Statut de la région de Corse.** - Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 657).

MM. José Rossi, rapporteur de la commission des lois ; Pierre Pasquini.

Rappel au règlement (p. 661)

MM. Pierre Mazeaud, le président.

Reprise de la discussion (p. 661)

MM. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur ; Pierre Mazeaud.

Question préalable de M. Millon : MM. Charles Millon, Robert Le Foll, le ministre. - Rejet par scrutin.

Discussion générale : M. Emile Zuccarelli.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 669).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont été remises à la présidence et affichées à douze heures.

En conséquence, je proclame membres de cette commission les candidats présentés.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

Je rappelle que la commission se réunira à dix-sept heures trente pour l'élection de son bureau.

2

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le président. J'indique à l'Assemblée que la composition des commissions permanentes a été publiée au *Journal officiel*.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Puisqu'il s'agit de la première séance de cette session, je tiens à rappeler les règles que j'essaierai de faire respecter : être bref et, mesdames, messieurs les députés, mesdames, messieurs les ministres, ne pas lire de papiers. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs.*)

Cela commence dès cet après-midi !

M. Arthur Dehaine. Même pour le Gouvernement !

M. Patrick Balkany. Surtout pour le Gouvernement !

M. le président. Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

SITUATION DANS LES BANLIEUES

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

Mme Marie-Josèphe Sublet. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre chargé de la ville.

Tous ceux qui se sont préoccupés, au cours de ces dix dernières années, de l'évolution des villes connaissent les efforts qui ont été consentis pour améliorer la vie et réduire les exclusions dans les quartiers, y compris dans les grands ensembles.

M. Patrick Balkany. Quelle grande réussite !

Mme Marie-Josèphe Sublet. Cependant, l'actualité se charge de nous rappeler qu'il reste beaucoup à faire ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Balkany. On s'en était aperçu !

Mme Marie-Josèphe Sublet. Mais qu'en serait-il de ces quartiers si l'Etat, les collectivités locales et les partenaires sociaux ne s'étaient mobilisés autour de projets coordonnés ? Qu'en serait-il si les opérations « développement social des quartiers » n'avaient été mises en œuvre, si les conseils communaux de prévention de la délinquance n'avaient été inventés, si les aides, les missions locales, les organismes d'insertion et tant d'autres initiatives n'avaient vu le jour ?

Malheureusement, nombre de villes concernées, leurs élus, leurs fonctionnaires, les partenaires sociaux, les acteurs économiques n'ont pas pu ou pas voulu s'engager dans les démarches proposées. Malheureusement, les actions positives, les réussites n'ont pas eu la publicité qui aurait favorisé leur développement dans toute la société.

Les manifestations de violence qui persistent prouvent que l'effort collectif doit être poursuivi et amplifié, par exemple en ce qui concerne l'accès à l'emploi des jeunes. Cet effort collectif doit trouver de nouveaux points d'ancrage.

Quelles étapes nouvelles le Gouvernement propose-t-il à tous les partenaires de la ville pour progresser encore dans l'amélioration de la vie des banlieues et de leurs habitants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, que je remercie à l'avance de ne pas lire de papier.

M. Robert-André Vivien. Il en a douze pages !

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Si j'en crois Mme Sublet, que je remercie d'avoir posé cette intéressante question (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire. (*Nouvelles exclamations et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le Président de la République et M. le Premier ministre ont défini, à Bron, les grandes lignes de la politique du Gouvernement. Elles concernent les procédures - ce n'est pas le plus important -, les structures - cela l'est davantage -, et, surtout, les hommes.

En ce qui concerne les procédures, dois-je rappeler à la représentation nationale que la dotation du fonds social urbain a été portée de 75 millions de francs en 1987 à 400 millions de francs en 1991 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour ce qui est des structures, je me bornerai à donner quelques exemples simples, car ce ne sont pas les choses apparemment les plus spectaculaires qui sont les plus importantes.

M. Hubert Falco. Les discours électoraux !

M. le ministre de l'intérieur. Il y a quelques jours, j'ai pris la décision d'envoyer huit policiers auxiliaires à Neuilly-sur-Marne. Il s'agit d'une décision modeste, mais son intérêt réside dans le fait que ces jeunes seront chargés de rencontrer ceux qui ont des difficultés dans les quartiers et de réaliser une animation, notamment sportive. A mon avis, il vaut beaucoup mieux avoir des policiers chargés de l'animation sportive que mettre en place, comme le voudraient certains, une sorte de plan « Vigie-banlieues » avec un policier en gilet pare-balles au pied de chaque escalier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Mon second exemple relatif aux structures a des incidences, notamment financières, bien plus grandes.

Dans quelques jours, je vais inaugurer à Marseille une école de police en plein quartier populaire.

M. Patrick Balkany. Vous en avez bien besoin !

M. le ministre de l'intérieur. Les futurs policiers apprendront donc leur métier au milieu des H.L.M. et leur présence permettra la réouverture d'un centre social, qu'il avait fallu fermer. Ce sont eux qui l'animeront avec les jeunes du quartier.

M. Gérard Léonard. Et l'immigration ?

M. le ministre de l'intérieur. S'agissant des hommes, le Gouvernement a pris la décision de nommer treize sous-préfets dans les quartiers les plus difficiles. J'indique à la représentation nationale que j'ai choisi les intéressés non pour leurs diplômes, mais parce qu'il s'agit d'hommes de terrain, d'hommes ayant le sens des innovations et des démarches concrètes. Je les ai réunis avec M. Michel Delebarre, qui ne peut vous répondre lui-même car il défend actuellement au Sénat l'important texte sur la péréquation de la dotation globale de fonctionnement. J'ai donc passé un après-midi avec eux et je suis convaincu qu'ils sont déjà au travail et qu'ils œuvrent dans de bonnes conditions.

Mesdames, messieurs, au-delà des structures, au-delà des hommes, il y a la volonté du Gouvernement, qu'il traduit dans certains projets.

L'Assemblée nationale s'est honorée en adoptant le premier d'entre eux relatif à la péréquation de la dotation globale de fonctionnement. Un autre projet, préparé par M. Michel Delebarre, sera présenté dans quelques mois.

Je vous ai ainsi donné - et sans papiers, monsieur le président - ...

M. Robert-André Vivien. Heureusement !

M. Pierre Mazeaud. Vous êtes plus à l'aise dans la procédure pénale !

M. le ministre de l'intérieur. ... quelques orientations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le Gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre, avec la participation du ministre d'Etat, ministre de la ville, du garde des sceaux, du ministre de l'intérieur et de beaucoup d'autres, a l'intention de gagner cette bataille difficile.

Monsieur le président, il est possible que mes fonctions m'amènent à répondre à d'autres questions. Je prends l'engagement, devant l'Assemblée nationale, de ne jamais me servir de papiers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. Jacques Chaban-Delmas. C'est un bel exemple !

RÉPRESSION CONTRE LE PEUPLE KURDE

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Depuis quelque temps les populations kurdes sont victimes d'une répression sauvage, brutale, de la part des autorités irakiennes. Ce n'est pas la première fois et chacun garde à l'esprit le bombardement chimique de 1988.

Mme Muguette Jacquaint. C'est bien tardif !

Mme Yvette Roudy. Que demandent les Kurdes ?

Les Kurdes ont une langue et une culture propres. Ils demandent la reconnaissance de leur identité, le droit d'exister en tant que Kurdes avec leur langue et leur culture. Est-ce trop demander ?

Monsieur le ministre d'Etat, que comptez-vous faire pour obtenir des autorités internationales compétentes, à savoir les Nations unies, qu'elles appliquent, dans ces régions, les principes mêmes de la charte des Nations unies que nous connaissons bien, et dont on a beaucoup parlé ces temps derniers ? Il serait temps de les mettre en œuvre dans ce cas précis. Avez-vous l'intention de leur poser cette question ?

La France, pays des droits de l'homme, prévoit-elle d'organiser un secours humanitaire en faveur de ces populations qui le demandent ?

Telles sont mes deux questions, monsieur le ministre d'Etat, et je vous remercie d'avance de votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. L'expression serait trop faible, madame le député, si je disais que le Gouvernement partage votre émotion. C'est d'indignation qu'il faut parler devant le traitement actuellement infligé aux populations kurdes dans le nord de l'Irak et je suis persuadé que ce sentiment, qui est celui de l'ensemble des membres du Gouvernement, est partagé par bien d'autres sur les bancs de cette assemblée.

Vous avez rappelé l'histoire. Chacun connaît les faits ; je n'insiste donc pas.

Ce peuple, de vingt-cinq millions d'âmes, est aujourd'hui divisé, réparti entre cinq nations. Il a vu briller une petite lueur d'espérance lorsque, en 1920, les puissances alliées avaient parlé de la création d'un Etat kurde. Cette espérance a vite disparu quand le projet du traité de Sévres a été déclaré nul et non avenue à Lausanne en 1923. Depuis cette époque, les Kurdes ne cessent de revendiquer pour eux-mêmes le droit à leur culture, le droit à leur langue. C'est un peuple courageux. C'est un peuple malheureux.

La France, souvent seule, presque toujours seule, a pris parti pour le peuple kurde.

Faut-il rappeler que, au mois de mars 1988, la France s'est élevée contre les bombardements à l'arme chimique de la ville de Hallabja ? C'est ce bombardement qui a donné naissance à l'initiative de la grande conférence sur les armes chimiques, qui s'est tenue en France en 1989. C'est ce bombardement qui n'a été évoqué que par le chef de l'Etat à la tribune des Nations unies au mois de septembre 1988 : « Pensons à ces minorités doublement frappées, notamment les Kurdes. »

Un pouvoir affaibli, mais encore capable de nuire, s'en prend, sous prétexte de rétablir l'ordre, au mouvement kurde dans le Nord et au mouvement chiite dans le Sud. Dès l'apparition des premières exactions, le Gouvernement, sans le crier sur les toits, a mis en place un dispositif d'aide humanitaire. La seule aide humanitaire parvenue à ce jour en Irak sous la responsabilité du secrétaire d'Etat est l'aide humanitaire française.

M. Jean Beaufils. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Devant l'aggravation de la répression, j'ai moi-même saisi l'autorité soviétique, chargée des intérêts français en Irak, pour intervenir sur la base de protestations fortes contre la répression qui frappait les populations kurdes du Nord de ce pays.

Hier, nous avons demandé au conseil de sécurité...

M. Hervé de Charette. Hier, seulement !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... d'user de son pouvoir pour faire cesser les bombardements et la répression.

M. Hervé de Charette. C'est trop tard ! On ne peut plus rien faire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. On ne peut précisément rien faire si l'on s'en tient à ce que vous dites ! Je vous invite à relire la Charte des Nations unies et vous verrez combien le problème est beaucoup plus complexe que vous ne le pensez.

M. Hervé de Charette. C'est pareil au Liban !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. L'article 2, alinéa 7, de la Charte des Nations unies interdit à l'Organisation de s'emparer d'un problème qui relève de la compétence des Etats nationaux.

M. Xavier Deniau. Nous avons des troupes en Irak !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. En dépit de cela et de la barrière juridique qui nous est opposée, la France a déposé hier une demande de résolution. C'est son action diplomatique. Elle poursuivra dans les jours qui viennent son action sur le terrain.

M. Hervé de Charette. Toujours après ! Toujours plus tard !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'attends aujourd'hui l'autorisation de survol de l'Iran, et de la Turquie pour que soient acheminés, dès ce soir si possible, des médicaments, des vêtements, des aides alimentaires. Dès ce soir, en effet, le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire se mettra en route et se rendra dans ce pays à la demande du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il faut en même temps, certes, non seulement tenir compte des obligations internationales, mais aussi bousculer le droit quand c'est nécessaire.

Non, ce n'est pas l'indifférence qui m'anime ! C'est l'indignation ! Je sais que l'Assemblée nationale, qui a partagé tout au long de cette aventure, depuis trois années, les décisions du Gouvernement, comprend la complexité de la situation et en même temps la résolution gouvernementale d'agir pour les populations kurdes aujourd'hui menacées d'extermination. Cela vaut mieux, monsieur, que des interruptions qui n'ont aucun sens ! *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - M. Bernard Stasi applaudit.)*

SITUATION À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, les événements tragiques qui viennent de se dérouler à la Réunion ont révélé brutalement dans ce département une situation critique qui s'apparente à celle des autres départements d'outre-mer.

L'apport géopolitique considérable de ces départements à la France justifie leur prise en compte significative dans votre politique pour l'outre-mer. Alors que la conjoncture impose au Gouvernement d'observer la plus grande rigueur budgétaire en France métropolitaine, l'effort financier en faveur des départements d'outre-mer reste soutenu. C'est pourtant sous le gouvernement auquel vous appartenez, celui qui peut s'honorer d'avoir le premier dans notre histoire commune pris une mesure sociale d'application simultanée dans l'hexagone et l'outre-mer que se produit l'explosion sociale à la Réunion. Il est vrai que la mesure prise, sur demande pressante des élus concernés, avait pour but d'instituer le revenu minimum d'insertion. Mais, précisément, à la Réunion, les jeunes ne s'en satisfont pas. Ils exigent une activité rémunérée. L'insertion ne constituant pas un souci créateur de mobilisation pour les élus, il convient de proposer d'autres solutions.

La décentralisation outre-mer a représenté une révolution tranquille qui a étouffé nombre de revendications. Cependant, à la Réunion, comme dans les autres départements d'outre-mer, les problèmes de logement, d'éducation et d'emploi occupent une place considérable occultant les progrès réalisés.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour les résoudre ?

Quelle amélioration envisagez-vous d'apporter à la décentralisation afin de permettre aux élus de promouvoir le développement économique ?

Enfin, ne pensez-vous pas qu'à la notion d'égalité sociale devrait se substituer celle, mieux adaptable à l'environnement des départements d'outre-mer, d'égalité des chances ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Méhaignerie et M. Raymond Barre. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, que je remercie par avance pour la façon dont il s'exprimera.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, les problèmes de la Réunion, à l'image de ceux de l'ensemble des autres départements d'outre-mer, sont d'une redoutable complexité et on ne saurait se satisfaire à leur égard de schématisme partisan ou de simplifications un peu hâtives.

La Réunion est confrontée à une véritable mutation économique et sociale. On sait qu'elle a perdu 20 000 emplois agricoles au cours de dernier quart de siècle.

On sait aussi qu'elle est confrontée à un problème de jeunesse. La Réunion a besoin d'emplois : 42 p. 100 des Réunionnais ont moins de vingt ans et l'économie ne pourvoit que pour 3 500 emplois nets par an, ce qui est un rythme pourtant relativement élevé.

Une telle situation exigeait des mesures exceptionnelles.

Je ne prendrai que quelques exemples.

Pour la formation des jeunes, qui revêt une importance primordiale, il a été créé, depuis 1988, 859 postes supplémentaires d'enseignant.

En matière économique, les entreprises de la Réunion disposent actuellement de tout un dispositif d'aides qui a permis notamment les créations d'emplois que je citais.

M. Jean-Paul Charié. Elles datent de quand ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. S'agissant du logement social, nous sommes passés, en dix ans, de la construction de 2 000 logements sociaux à 5 000. C'est bien parce que nous étions conscients de l'acuité des problèmes posés par la ville de Saint-Denis de la Réunion, que le Premier ministre signait en octobre dernier la première convention d'une ville de l'outre-mer avec l'Etat.

Je rappelle aussi que 65 p. 100 des bénéficiaires du R.M.I. ne disposaient auparavant d'aucune ressource.

Je vous laisse imaginer ce qu'aurait été ces derniers temps la situation à la Réunion si ces milliers de personnes avaient été laissées pour compte. Qui a jamais cru que le R.M.I. pouvait être une fin en soi, mais qui pourrait nier que, outre-mer encore plus qu'en métropole, il est une première réponse à une demande de dignité ?

M. Jean-Paul Charié. Et Camille Sudre ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Mais, monsieur le député, et vous le savez, nous ne nous en tiendrons pas là.

S'agissant de la Réunion, j'ai pris l'initiative d'organiser à Paris les 16 et 17 avril d'importantes rencontres de travail entre les élus de l'île et les ministres directement concernés. Les questions portant sur le développement économique et culturel, l'audiovisuel et l'égalité sociale seront à l'ordre du jour. Mais toutes les questions concernant l'ensemble de l'outre-mer - et tel était aussi le sens de votre question - seront également abordées. Il nous faut en effet continuer à lutter contre les effets pervers de l'économie de comptoir.

Des mesures nouvelles destinées à faciliter l'investissement de l'épargne locale, mais aussi des mesures visant la réforme de l'octroi de mer, l'affectation d'une part de cette recette locale à un fonds de développement régional, tout cela est à l'examen et va être présenté aux élus. Faut-il le dire ? Il nous faut poursuivre résolument la recherche de l'égalité sociale qui, dans mon esprit, inclut l'égalité de chances et appelle aussi un vigoureux effort de rattrapage du S.M.I.C. et des allocations, notamment familiales.

Enfin, monsieur le député, vous savez que j'ai engagé un dialogue confiant avec les élus de l'outre-mer. Ils demandent à pouvoir assumer pleinement les responsabilités que leur propose la décentralisation.

M. Jean-Paul Charié. Vous y êtes allé la nuit !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je ne me laisserai pas interrompre par des réflexions subalternes !

Je leur ai fait un certain nombre de propositions et je ne doute pas que, dans cette voie qui consiste à parfaire la décentralisation, je ne me trouve bientôt en présence de propositions des élus désireux de tirer le meilleur parti de nos lois de décentralisation.

Monsieur le député, les Français ont compris le message qu'à travers les jeunes de la Réunion les Français d'outre-mer ont voulu adresser à la métropole. Il nous sera donné très bientôt de leur redire qu'ils peuvent être assurés de la solidarité du Gouvernement, mais aussi de l'affection de la métropole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SITUATION ÉCONOMIQUE
PROGRESSION DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le Premier ministre, deux indicateurs qui ont été publiés la semaine dernière montrent que la situation économique et sociale de notre pays s'est singulièrement dégradée au cours des derniers mois.

Le premier concerne le niveau du chômage : 45 200 demandeurs d'emploi supplémentaires au mois de février, soit un total de 2 585 000 demandeurs d'emploi et une augmentation du chômage de 2 p. 100 en un an. La progression du chômage n'a jamais été aussi importante depuis le printemps 1984. Depuis dix ans, vous êtes au pouvoir de façon presque continue et depuis dix ans la situation de notre pays par rapport aux autres grands pays industriels n'a fait que se dégrader.

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Philippe Auberger. Le second indicateur annonce les prévisions en matière de croissance économique de la commission des comptes de la nation, organisme que vous avez quelques raisons de bien connaître. Alors qu'on prévoyait pour le budget de 1991 une croissance de 2,7 p. 100, cet organisme a dû admettre que la croissance serait au mieux de 2 p. 100 en 1991, donc en régression sensible par rapport aux prévisions très optimistes qui avaient été présentées par le ministre de l'économie, des finances et du budget il y a quelques mois, lors de l'examen de la loi de finances pour 1991.

Monsieur le Premier ministre, je vous pose deux questions.

Alors que vous avez diminué de 8 milliards de francs les crédits alloués au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle dans le budget de 1991, le décret relatif aux économies budgétaires du mois de mars ampute ces crédits de 2,5 milliards de francs. Croyez-vous véritablement que ce soit la réponse adaptée à l'aggravation du chômage ? Ne pensez-vous pas que le moment est venu pour le Gouvernement de proposer un certain nombre de mesures efficaces dans ce domaine afin d'éviter notamment que les jeunes chômeurs, qui ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi, ne tombent dans le désespoir ?

Le ministre chargé du budget nous annonce, du fait du ralentissement de la croissance économique, des moins-values fiscales de l'ordre de 15 à 20 milliards de francs. Ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, que le moment est venu de discuter ces problèmes avec l'Assemblée nationale en proposant une loi de finances rectificative qui ajuste les recettes et les dépenses compte tenu des nouvelles prévisions ?

M. André Rossinot. Eh oui !

M. Patrick Balkany. Il serait temps !

M. Philippe Auberger. Ne pensez-vous pas que le moment est également venu de discuter des orientations que vous voulez donner à la politique budgétaire pour l'année 1991 ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la question de M. Auberger portait sur la politique économique et financière suivie par la France. Il a parlé de la dégradation de cette situation économique en la limitant en quelque sorte à l'Hexagone, ce qui est tout de même une vue un peu limitée de l'horizon mondial. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je rappellerai d'abord, si vous le permettez, mesdames, messieurs les députés, les résultats obtenus pendant ces trois années, les difficultés que nous rencontrons et les moyens de les surmonter.

J'observe que, de 1988 à 1990, la France a connu une croissance de 3,5 p. 100 en moyenne, supérieure de trois quarts de point à la moyenne de ses principaux partenaires (« *Merci, Chirac !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), que l'investissement a augmenté

de 32 p. 100, ce qui ne s'était pas vu depuis une décennie (« *Merci, Chirac !* » sur les mêmes bancs), qu'il a été créé 740 000 emplois et que le chômage a été réduit de 1988 à 1990.

Mme Mertine Daugreilh. De 1986 à 1988 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Enfin, l'inflation a été maîtrisée ; le franc n'a pas été dévalué ; les taux d'intérêt français ont été réduits et se situent maintenant pratiquement au niveau des taux allemands à l'intérieur de la Communauté.

Ces résultats sont à mettre à l'actif de...

M. Jean-Paul Chérié. De Chirac !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... la France, permettez-moi d'ajouter que le Gouvernement y est peut-être aussi pour quelque chose (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), ainsi que la majorité qui l'a soutenu lors des votes des budgets que nous avons présentés au Parlement.

Vous parlez de la situation actuelle. Personne ne veut cacher la réalité. Il est clair que, depuis le milieu de 1990, il y a un ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie. L'Allemagne a servi de locomotive à la croissance mondiale ; elle connaît aujourd'hui des difficultés. Puis, il y a eu la crise du Golfe dont les conséquences se sont manifestées sur l'ensemble de l'appareil économique et aussi sur le comportement des investisseurs et des consommateurs. Nous avons donc à faire face à une situation nouvelle et le Gouvernement a pris les mesures qu'il fallait.

Quelles sont les perspectives indiquées par la commission des comptes de la nation ? Une croissance de 2 p. 100 supérieure à la moyenne de nos principaux partenaires, des créations d'emplois limitées à 100 000 - je vous le concède - par rapport aux 240 000 des années précédentes et qui ne sont pas suffisantes, en effet, pour répondre à la population active qui se présentera sur le marché du travail - environ 150 000 - d'où la nécessité de mettre en place des dispositifs, en particulier les contrats d'emploi-solidarité. M. Jean-Pierre Soisson agira dans cette direction.

La situation n'est pas seulement celle de la France. Nous vivons dans un monde ouvert. Je constate - et tous les experts internationaux le notent - que la France a davantage d'atouts que d'autres pour faire face à cette dégradation, non pas de la situation économique française, mais de la situation économique mondiale.

Grâce à la bonne santé de notre monnaie, à la relance de l'investissement, aux mesures prises en faveur des entreprises, notamment à l'automne dernier, nous pourrions profiter plus que d'autres de la reprise annoncée pour le second semestre de 1991.

Il y a, bien entendu, des problèmes qui demeurent, et notamment, ainsi que vous l'avez noté, des recettes fiscales inférieures aux prévisions. Je vous demande d'attendre un peu. En ce domaine, il faut savoir juger sur la durée et non pas improviser en fonction des circonstances.

En tout cas, le Gouvernement ne se laissera pas aller à une dérive budgétaire qui, pesant sur l'endettement de l'Etat, nous priverait des marges de manœuvre nécessaires pour profiter de la reprise de l'activité.

Si le pire que semble prédire M. Auberger se produit, nous aurons à choisir entre des économies budgétaires, des impôts nouveaux ou une aggravation du déficit budgétaire. Ainsi que je l'ai déjà inoqué à l'Assemblée nationale en d'autres circonstances, nous rechercherons de façon permanente à réaliser les économies budgétaires compatibles avec une gestion normale et, au mois de mai, lorsque nous parlerons des orientations budgétaires, le Parlement sera saisi de la situation et des moyens qu'entend mettre en œuvre le Gouvernement.

Monsieur le député, il n'y a pas d'un côté la recherche des grands équilibres - faible inflation, monnaie solide, réduction de l'endettement public - et, de l'autre, la recherche de la croissance et de l'emploi qui surgiraient, par une sorte de miracle, à la force d'incantations.

C'est en contrôlant la monnaie, en maintenant le déficit budgétaire dans des limites raisonnables, en stimulant l'investissement public, notamment dans la formation et la

recherche, et en consolidant notre appareil productif que nous obtiendrons plus de croissance et que nous pourrons endiguer sûrement le chômage.

Ne raisonnons pas à courte vue. Dans le monde tel qu'il est, c'est une nation rassemblée qui peut faire face aux difficultés du moment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

INSÉCURITÉ DANS CERTAINES BANLIEUES

M. le président. La parole est à M. Alain Jonemann.

M. Alain Jonemann. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Le drame et les très graves incidents survenus à Sartrouville la semaine dernière, après tant d'autres événements similaires dans tant d'autres communes, ont suscité à travers tout le pays une vive et fort légitime émotion dont la presse s'est très largement fait l'écho.

Il faut à nouveau s'interroger et vous interroger, monsieur le ministre. Pourquoi des vigiles dans les grandes surfaces ? Pourquoi ici et là des polices municipales ? Parce que l'Etat n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des citoyens ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Parce qu'à Sartrouville, comme à Vaux-en-Velin, à Mantes-la-Jolie, aux Mureaux, à Chanteloup-les-Vignes, et dans bien d'autres communes, l'insécurité est devenue le lot quotidien ! Parce qu'il ne se passe pas de jour et de nuit sans vandalisme, lapidations, incendies de voitures, agressions, violences, cambriolages.

Il y a quelques mois, monsieur le ministre, c'était, à Sartrouville, le meurtre délibéré d'un cheminot, père d'un enfant de douze ans, abattu par des cambrioleurs qu'il venait de surprendre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il lit !

M. Alain Jonemann. Dimanche dernier, le soir de Pâques, dans des circonstances analogues, c'est un adjoint au maire qui est sauvagement roué de coups et laissé pour mort.

Un député du groupe socialiste. Ne mélangez pas tout !

M. Alain Jonemann. Il est gisant sur son lit d'hôpital à Saint-Germain, le visage méconnaissable.

Dans tout le pays, trop nombreuses sont les communes où la peur s'installe parce que la sécurité n'est plus assurée.

Il faut, certes, une police plus nombreuse, plus présente, une prévention plus efficace, mais il faut, nous le savons tous, aller plus loin, attaquer le mal à ses racines.

« Pour que la vie dans nos quartiers en difficulté devienne harmonieuse, pour que l'égalité des chances y progresse pour tous les enfants, il faut à la fois une école mieux adaptée, un sentiment de sécurité mieux répandu, des services de l'emploi mieux ancrés sur le terrain, de meilleurs logements et des mécanismes d'attribution différents... »

Que tout cela est fort bien dit, puisqu'il s'agit d'une déclaration de M. le Premier ministre publiée dans *le Moniteur* du 22 mars dernier. Voyez, monsieur le Premier ministre, que j'ai de bonnes lectures !

Mais, par-delà les mots, les belles déclarations d'intention, et notamment celles de M. le ministre de la ville, il faut surtout des actes et une volonté politique qui, à Sartrouville comme ailleurs, semble singulièrement faire défaut.

Comment expliquer qu'à Sartrouville, l'opération D.S.Q., de développement social des quartiers, pour la cité des Indes, dont le principe a été décidé le 20 septembre 1989, dont les six conventions d'application ont été signées par l'Etat et par la commune en octobre 1990 - il y a donc six mois - soit toujours en panne dans l'attente de la notification des subventions d'Etat correspondantes ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Alain Jonemann. Comment, monsieur le ministre, justifier une telle carence de l'Etat alors que vous tenez les rênes du pouvoir depuis dix ans ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Changer la ville, pour changer la vie ! Excellente formule, à condition, sans doute, de changer aussi le Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je comprends votre émotion et je comprends tout à fait que ce soit vous qui ayez posé une telle question.

Vous avez énuméré - lu - un certain nombre d'affirmations qui sont des constats. Il n'est pas dans mes intentions de les nier mais je veux vous démontrer, quelques chiffres à l'appui, quelle est, dans le domaine de la sécurité, la volonté du Gouvernement et du ministre de l'intérieur.

Hier, j'ai réuni les préfets de la région Ile-de-France, mais ce n'était pas exceptionnel. Comme mon prédécesseur, je le ferai régulièrement.

Nous avons bien sûr évoqué le drame de Sartrouville. J'ai appris - ce n'est pas une critique, mais une constatation - que la municipalité avait changé lors des dernières élections municipales, selon le jeu de la démocratie, et que le maire avait décidé de lancer une action tendant à supprimer bon nombre d'associations. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je ne veux pas dire que le drame a eu lieu parce qu'il n'y avait plus d'associations ! (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Gabriel Kasperait. C'est un ministre, ça ?

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, je comprends que cela vous inquiète !

Je veux dire simplement que, parmi les mesures qui s'imposent - et je vais annoncer dans un instant les mesures de fermeté indispensables - ...

M. Gabriel Kasperait. Vous êtes lamentable !

M. le ministre de l'intérieur. ... il y a aussi le développement de contacts, sur le terrain, avec les animateurs de la vie associative, dans ces quartiers tout particulièrement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Vous racontez des histoires !

M. le ministre de l'intérieur. C'est pourquoi Michel Delebarre réunira avant la fin de cette semaine en préfecture, tous les responsables, ceux des services de l'Etat, de la police, des services municipaux, les conseillers généraux...

M. Richard Cazenave. Et que fait l'Etat ?

M. le ministre de l'intérieur. ... mais aussi, je le répète, les responsables de la vie associative afin qu'ils puissent ensemble examiner la situation et voir pourquoi le programme D.S.Q. n'est pas encore en application sur le terrain. Il faut qu'il le soit le plus rapidement possible, j'en conviens volontiers.

Quelles sont les consignes que je donne aux préfets ?

Je tiens d'abord à rendre hommage à l'action qui a été menée par le préfet de ce département.

Les forces de police, ainsi que l'a reconnu notamment le président du conseil général, sont intervenues en temps utile.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non !

M. Franck Borotra. Trop tard !

M. le ministre de l'intérieur. Les sapeurs-pompiers, les policiers ont parfaitement accompli leur travail.

La première consigne que je donne est la fermeté, et d'abord dans les interpellations. Il faut interpellé ceux qui commettent de tels agissements, voire des crimes.

Deux individus ont été incarcérés.

M. Franck Borotra. Il y en a déjà un qui est libéré !

M. le ministre de l'intérieur. Ce qui compte le plus - M. le garde des sceaux me pardonnera de parler de ce qui n'est pas de mon ressort - ce n'est pas l'exemplarité de la peine mais la rapidité du jugement, dans le respect des procédures.

M. Franck Borotra. On verra combien il en restera !

M. le ministre de l'intérieur. C'est pourquoi, je souhaite, en tant que ministre de l'intérieur, que les procédures soient rapides, dans le respect évidemment de la loi.

Ma deuxième consigne, c'est le dialogue avec les associations.

On nous demande ce que fait le Gouvernement.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Rien !

M. le ministre de l'intérieur. Mon prédécesseur a redéployé vers la couronne 400 policiers en 1989, beaucoup plus en 1990, et le projet de budget pour 1991 a prévu la création de mille postes de policiers en région parisienne. Ça, c'est de l'action, monsieur le député !

M. Eric Raoult. Où sont ces policiers ?

M. Robert-André Vivien. Donnez-m'en quatre, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Vous savez mieux que moi, monsieur Raoult, car il y a longtemps que vous suivez les questions de sécurité, qu'il faut le temps nécessaire, qui est plus long qu'autrefois, heureusement, pour leur donner une formation. Il faut un an pour former les gardiens de la paix. Après leur formation, ils seront sur le terrain. A partir de cette année, il y en aura mille de plus.

M. Robert-André Vivien. Ils sont rue de Bièvre, vos policiers !

M. le ministre de l'intérieur. Je voudrais maintenant évoquer le problème du gardiennage.

Un drame a provoqué par un gardien. Il n'est pas question pour moi d'accabler ce garçon. Nous savons que ces gardiens ne reçoivent aucune formation et que le recrutement est souvent mauvais.

Il y a incontestablement des difficultés au niveau de l'agrément des sociétés de gardiennage, car dans son application, la loi de 1983 ne donne pas satisfaction.

En effet, si de petites garanties sont nécessaires pour ceux qui sont recrutés, ce n'est pas le cas pour ceux qui sont à la tête de ces sociétés. C'est là évidemment que le bât blesse ! Ils embauchent des gens puis les débauchent et en embauchent d'autres. Il n'y a plus d'agrément. Des sociétés sont dissoutes, d'autres sont recrées. Bref, 70 000 personnes sont employées dans des conditions qu'il faut revoir.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est du baratin ! Il faut des actions !

M. le ministre de l'intérieur. Cela dit, qu'on ne prétende pas qu'il n'y aura plus de gardiennage ! Les sociétés privées assurent elles-mêmes leur gardiennage, sur des terrains privés notamment, et c'est normal. En revanche, il me paraît tout à fait anormal que ces vigiles soient armés. A l'exception des convoyeurs de fonds, il n'est pas normal qu'ils soient illégalement porteurs d'armes de première et de quatrième catégorie, ce qui était le cas du garçon qui est à l'origine de la mort d'un jeune.

Voilà un point sur lequel, s'il le faut et si c'est du domaine de la loi, l'Assemblée nationale sera saisie, et je suis convaincu qu'il y aura facilement unanimité.

M. le président. Pouvez-vous conclure, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. Cet effort de redéploiement des policiers, de création de postes sera poursuivi, mais ce n'est effectivement pas le seul moyen de contrecarrer les difficultés que vous avez évoquées tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement met en œuvre une politique de la ville et mène une politique du logement, une politique des logements sociaux, une politique de l'animation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous passons à une question du groupe communiste.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Georges Marchais. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Georges Marchais. Monsieur le Premier ministre, l'emploi est la préoccupation numéro un des Français. Or, en ce domaine, votre échec est patent. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. Pourquoi a-t-il un papier ?

M. Georges Marchais. Vous aviez dit que la croissance restait au rendez-vous, même si elle était légèrement ralentie, et vous aviez pronostiqué un choc positif dès la fin de la guerre du Golfe.

C'est le contraire qui se passe : la croissance chute et le chômage augmente.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tout à fait !

M. Jean-Louis Debré. Et l'union de la gauche ?

M. Georges Marchais. Les Français estiment avec raison que l'autosatisfaction du Gouvernement n'est plus de mise. Ils attendent du concret et de l'efficace. C'est pourquoi j'ai fait la semaine dernière six propositions précises.

Premièrement, 180 milliards de fonds publics sont actuellement distribués au nom de l'emploi, mais les patrons qui les perçoivent les utilisent souvent à d'autres fins. J'ai proposé qu'un contrôle public associant élus et syndicats soit institué, permettant de garantir que cet argent va bien à l'emploi et à la croissance.

Deuxièmement, les plus-values boursières, les investissements à l'étranger, les mouvements de trésorerie des groupes représentent des sommes considérables. J'ai proposé que nous votions un collectif de 50 milliards prélevés sur ces opérations afin de contribuer à la formation et à l'emploi dans les entreprises et les services publics, d'éviter les licenciements dans les petites et moyennes entreprises en difficulté, d'étendre et d'augmenter les indemnités de chômage et le R.M.I.

Troisièmement, nous avons besoin d'une grande politique de formation. Il faut pour cela accroître les moyens du service public. J'ai proposé de réduire de 40 milliards le budget du surarmement pour les attribuer à l'école, de tripler la contribution patronale à la formation initiale et continue et de créer un service public décentralisé et démocratique d'insertion dans l'emploi et la formation.

Quatrièmement, les plans d'austérité qui se sont succédé ont fait de la France un pays de bas salaires. Ils sont maintenant inférieurs en moyenne de 35 p. 100 à ceux des Allemands et de 8 p. 100 à ceux des Italiens. Or l'Allemagne et l'Italie nous battent commercialement.

M. Bertrand Gallot. Mais pas l'Allemagne de l'Est !

M. Georges Marchais. L'insuffisance des salaires accroît certes les profits mais elle affaiblit notre économie. J'ai proposé d'augmenter le pouvoir d'achat au lieu de le diminuer. Cela motiverait les salariés, relancerait la consommation et renforcerait l'économie.

Cinquièmement, j'ai proposé de réduire la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures sans perte de salaire *(Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)*, sans perte de pouvoir d'achat, ce que les sidérurgistes allemands ont obtenu, d'avancer le droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes et certains salariés, de consacrer 10 p. 100 du temps de travail à la formation. Cela créerait immédiatement des centaines de milliers d'emplois.

J'ai aussi proposé de donner des droits aux salariés, leur permettant d'améliorer leurs conditions de travail...

Jean-Pierre Baeumier. La question !

M. Georges Marchais. ... de s'opposer aux licenciements, de combattre la précarité.

Sixièmement, enfin : actuellement, nous ne produisons que trois ordinateurs sur dix utilisés dans notre pays, trois chaînes hi-fi sur dix, une machine agricole sur deux, une machine-outil sur deux ; comment répondre aux besoins et comment coopérer dans ces conditions ?

J'ai proposé des mesures précises : produire et créer français, ce qui suppose d'utiliser autrement les ressources publiques, de changer la stratégie extérieure des groupes français, de modifier la politique européenne du Gouvernement. Monsieur le Premier ministre, que pensez-vous de ces propositions qui sont immédiatement applicables ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le député, vous me donnerez sans doute acte que le Gouvernement n'a pas attendu cette séance, ni votre intervention, pour penser quelque peu au chômage. (« Ah ? » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Pierre Bérégovoy le rappelait à l'instant, de mai 1988 à la fin 1990, 740 000 emplois nouveaux ont été créés dans notre économie, et 800 000 sur l'ensemble des trois années 1988, 1989, 1990. Ce mouvement était accompagné par une croissance mondiale un peu supérieure à celle que l'on attendait. Il était puissamment accompagné, aussi, par l'effet des trois volets successifs des plans pour l'emploi que j'ai fait adopter par le conseil des ministres chaque 14 ou 15 septembre et dont l'Assemblée a bien voulu, à diverses reprises, honorer de ses votes la traduction législative.

Ces plans représentent entre le quart et le tiers des emplois créés et, sans cet effort, nous ne serions pas très loin des trois millions de chômeurs dans notre pays. (*Exclamations sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Francis Delattre. Nous y sommes déjà !

M. le Premier ministre. La France se trouve dans une situation grave pour deux raisons, l'une bonne et l'autre mauvaise.

La mauvaise...

M. Francis Delattre. C'est Rocard !

M. le Premier ministre. ... - nous sommes en train d'y porter remède, mais ce ne peut être que long - c'est l'insuffisance de nos moyens de formation, notamment de formation technique, tant initiale - et je sens ici le regard appuyé de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale - et de son secrétaire chargé de l'enseignement technique qui, inlassablement, essaient d'améliorer nos filières techniques - que permanente, et je le dis en présence de M. le ministre du travail et de la formation professionnelle puisque M. le secrétaire d'Etat appelé au Sénat, vient de quitter l'hémicycle.

Ces travaux avancent et vous savez sûrement, monsieur le député, attentif comme je vous sais à ces choses, que les taux d'échec scolaire baissent. Cela n'ira jamais aussi vite que nous pouvons le souhaiter, mais les progrès que nous avons voulus, nous en réunissons les moyens et nous les enregistrons déjà.

La bonne raison, c'est, Dieu merci ! que la France croit davantage à son avenir de grande nation que tout autre pays en Europe. Notre natalité s'est moins effondrée que celle de tous nos partenaires européens. Si nous avions la natalité de nos voisins allemands, nous n'aurions peut-être que 1 200 000 chômeurs mais, dans trois siècles, il n'y aurait plus beaucoup de Français, peut-être même plus du tout.

C'est une manière de mystère, qui fait aussi notre force, que d'être ce grand peuple qui croit en son avenir. J'entendais le débat que nous avons eu sur le peuple kurde : qui d'autre que la France peut tenir ce discours au monde ? (*Murmures.*) Les Français le sentent !

Parce que nous avons une démographie meilleure, nous avons plus de jeunes à accueillir chaque année sur le marché du travail. C'est un drame pour le présent. C'est une chance pour l'avenir.

Nous nous heurtons - vous l'avez dit vous-même - à un ralentissement de l'économie mondiale qui nous vient d'outre-Atlantique et qui a commencé à la fin du printemps dernier.

Ce phénomène a été aggravé par la crise du Golfe. Du ralentissement dû spécifiquement à la crise du Golfe et qui a causé une inhibition, un arrêt de l'investissement voire un arrêt de l'activité dans certaines branches telles que le tourisme ou les transports aériens, le retard de renouvellement de certains biens de consommation, notamment l'automobile, nous sortons actuellement. Les indices que nous recevons ces jours-ci sur la consommation ou sur le renouvellement des biens durables sont en pleine accélération. Pour les avions, qui supportent aussi bien des hommes d'affaires que des touristes, la perte était de 40 p. 100 en janvier par rapport à l'année dernière. En mars, elle n'était plus que de 5 p. 100.

Nous rattrapons donc l'effet physique de la guerre, mais pas celui du ralentissement de l'économie mondiale pour laquelle nous sommes fondés - M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, le disait à l'instant - à espérer une

reprise de la part des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Pour cette dernière, peut-être l'avez-vous vu, les signes sont là. Nous espérons donc qu'après la période de stagnation dans laquelle nous nous trouvons, la reprise ramènera l'économie française à une croissance de 2 p. 100.

Une croissance de 2 p. 100, c'est assez pour permettre la création d'environ une centaine de milliers d'emplois nouveaux nets cette année. Ce n'est pas assez pour assurer l'embauche de tous les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et nous savons que nous aurons probablement 100 000 chômeurs de plus cette année. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et du groupe communiste.*) Merci d'attirer notre attention sur ce point, mais nous le savions déjà.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le député, et vous n'avez pas manqué d'y être sensible, j'ai fait porter, il y a six semaines, de 300 000 à 400 000 le nombre des contrats emploi-solidarité, qui sont financés partiellement sur fonds publics et doivent contribuer à une première découverte de l'emploi, à une insertion professionnelle auprès soit d'administrations centrales, soit de collectivités locales, soit d'associations. Le maire que je suis peut vous dire que quand les « pilotes » de cette préparation à la vie professionnelle, les « patrons » - ce sont souvent des maires, des préfets ou des chefs d'établissement scolaire - conduisent bien le stage, il débouche sur des emplois entre le tiers et la moitié des cas. C'est une première mesure.

Mme Muguette Jacquaint. On embauche d'un côté, mais on licencie de l'autre !

M. le Premier ministre. La seconde mesure - elle ne vous a pas échappé non plus - date d'environ trois semaines. L'Etat a accepté unilatéralement d'augmenter sa contribution à l'indemnisation du chômage partiel.

Nous serons sans doute d'accord pour souhaiter que, face à cette situation, les entreprises évitent le licenciement, le chômage définitif et favorisent plutôt la régulation des horaires le temps que la crise passe. Malheureusement, l'effort de l'Etat, qui correspond à un supplément de 2,32 francs de l'heure et permet de porter l'indemnité de 27 à 30 francs, n'a pas été suivi par les partenaires sociaux. En réunion paritaire de l'U.N.E.D.I.C., nous avons enregistré un refus du patronat, mais aussi, curieusement, de la C.G.T. Je me demande si quelques conversations avec les gens que vous pouvez éventuellement influencer (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) ne nous aideraient pas à amener ces partenaires sociaux à contribuer, eux aussi, à l'effort !

Vous permettrez, dans la convergence de préoccupations qui est la nôtre, d'émettre ce simple vœu, dans le respect de la souveraineté des organisations syndicales.

Mme Muguette Jacquaint. En somme, pour organiser le chômage, aidez-nous !

M. le Premier ministre. J'en viens maintenant à une dernière annonce.

Le quatrième volet du plan emploi, en cours de préparation, déterminera s'il est encore possible de prévoir, pour les emplois créés par les petites et moyennes entreprises, une nouvelle tranche d'allègement des charges sociales. Cette mesure a un impact budgétaire. Nous y réfléchissons.

Je tiens en tout cas à mettre l'accent sur les emplois de proximité, soit dans les petites et moyennes entreprises, soit dans le commerce, soit encore dans des activités de nature sociale telles que la garde des petits enfants ou les soins aux personnes âgées. De tels emplois sont largement disponibles et correspondent à de vrais besoins de notre société, même si nous avons du mal à les financer.

Permettez-moi de conclure sur vos propositions. Il va de soi que nous les étudierons, que nous y réfléchirons. Mais je ne peux manquer de faire tout de suite quelques remarques. (« C'est trop long ! », sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

Vous demandez un contrôle public sur les conditions dans lesquelles l'Etat octroie des ressources fiscales ou accepte de ne pas en empocher - car dans les 180 milliards de francs auxquels vous avez fait allusion, il y a une part de « dépense fiscale », comme l'on dit, c'est-à-dire d'impôts non perçus. Je m'interroge sur votre motivation, puisque ce domaine est sous le contrôle du Parlement, qui s'en inquiète puissamment. Les rapporteurs de la commission des finances s'enquière

inlassablement, à chaque budget, de la vérité d'exécution des décisions votées - M. le ministre du travail s'est même plaint de la longueur des questionnaires auxquels il avait à répondre.

Ce contrôle, nous verrons si nous pouvons l'améliorer encore. En tout cas, que le groupe communiste ne donne pas l'impression de n'avoir pas d'informations : le contrôle public est total, même si l'on peut encore chercher à le perfectionner.

Vous avez ensuite évoqué plusieurs problèmes. Je m'arrêterai sur le troisième, relatif à la formation.

Vous voulez amputer le budget militaire de 40 milliards de francs. C'est faire peu de crédit du fait qu'un peu plus de la moitié de ce budget est consacré aux frais de personnels. L'Assemblée unanime a salué, pour les trois armes, la manière dont nos troupes présentes dans le Golfe se sont conduites. Il serait disconvenant de remercier aujourd'hui nos militaires en votant ce que vous proposez !

Quant au reste qui concerne l'équipement militaire, nous aurons vraisemblablement à saisir l'Assemblée, dans les mois ou les semaines qui viennent, d'une nouvelle loi de programmation militaire. Si elle devait, monsieur le député, nous poser quelques questions vis-à-vis du plein emploi des travailleurs de nos entreprises d'armement, je ne doute pas, là aussi, de pouvoir me reposer sur votre médiation que j'attends avec un intérêt soutenu.

M. Alain Calmat. Bravo !

M. le Premier ministre. Cela, croyez-le, n'a rien d'une boutade. C'est un problème réel qui se pose à nous tous, et notamment à vous, représentants du peuple souverain. Je ne laisserai personne en sourire, car il est lourd.

Vous avez évoqué ensuite... (« Assez ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)...

M. Marchais était riche de suggestions, messieurs ! Vous avez évoqué ensuite l'idée de taxer les plus-values boursières. J'attirerai simplement votre attention sur cette remarque du président américain Abraham Lincoln : « Ce n'est pas en appauvrissant les riches que vous enrichirez les pauvres ! » (« Ah ? » sur les bancs du groupe communiste. - « Très bien ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et la D.G.F. ?

M. le Premier ministre. Qu'est-ce que je veux dire par là ?

Vous avez bien voulu, monsieur le député, il y a dix ans, accompagner la majorité présidentielle qui vous proposait de créer un impôt sur la fortune. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence, je vous prie. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Vous avez bien voulu, après qu'il eut été supprimé et après une nouvelle étape du suffrage universel, accepter de le recréer avec nous.

Le problème, c'est de ne pas porter cet impôt jusqu'au niveau où il tarirait l'incitation à produire dans une économie ouverte. Telle est la seule raison pour laquelle je ne peux pas vous suivre. Mon jugement sur la légitimité de tel produit spéculatif est le même que le vôtre, mais nous sommes dans une économie mondialisée où les capitaux sont volatils et où ne devons pas casser la machine.

De la même manière, je suivrai volontiers votre idée de produire français. Mais comment faire, quand l'économie est mondialisée ?

Au demeurant, votre propos était pessimiste : nous faisons mieux que les Japonais avec Ariane, le T.G.V., Airbus et d'autres produits. Ne prenons pas que le bas de gamme ! Dans l'économie mondiale, nous avons aussi notre part.

Je crains donc que vos propositions ne soient guère suffisantes pour résoudre le problème que vous avez soulevé. Reconnaissez que j'ai tout de même essayé de les traiter avec un intérêt soutenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

BUTS DE LA GUERRE DU GOLFE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le président, la question que je pose, non seulement au nom du groupe U.D.F., mais aussi du groupe du R.P.R. et du groupe de l'U.D.C., s'adresse à M. le Premier ministre, puisque c'est lui qui, le 16 janvier, au nom du Gouvernement, nous a demandé d'approuver la participation des forces françaises à l'exécution des résolutions des Nations Unies, disons, pour être simple et compréhensible, à la guerre.

Aujourd'hui, la question que beaucoup se posent et que je pose à mon tour est : qu'avez-vous fait de la paix ? Où en est la paix ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Où en est-on, monsieur le Premier ministre, par rapport aux paroles que vous avez prononcées et que nous avons approuvées ? Où en est-on des conditions très nettes que j'avais eu moi-même l'honneur d'indiquer ?

Vous aviez cité le Liban. Où en est le Liban aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*) Le processus, que j'ai dénoncé ici, de désignation des députés par le gouvernement est en cours !

Où en est-on pour les pays baltes ? J'ai lu que les autorités françaises avaient déconseillé au président tchèque d'inviter des représentants de la Lituanie !

Où en est-on au Kurdistan ? Vous nous aviez dit, monsieur le Premier ministre : « Le combat de la France est celui du droit contre la violence. » Est-ce que la violence s'est arrêtée en Irak, d'abord dans le sud du pays puis, depuis plus de huit jours, dans le Kurdistan ?

Je salue ici le premier qui a eu le courage de dénoncer les massacres qui se produisaient au Kurdistan, le docteur Kouchner. (« Très bien » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Monsieur le Premier ministre, dans le message du Président de la République que nous avons tous écouté debout, il était dit : « Le camp de la France doit être celui de la loi contre l'agression et le fait accompli. » N'est-ce pas une agression à laquelle nous assistons depuis plusieurs semaines ? Et les morts, est-ce un fait accompli ? Comment appeler cela ?

M. Xavier Deniau. Alors que nos troupes sont encore là-bas !

M. Jean-François Deniau. Je suis pour l'indignation ; elle est nécessaire. Mais pas trop tard.

Au moment même où M. le ministre d'Etat parlait, on m'apportait une déclaration officielle de l'agence irakienne faisant savoir que la dernière ville kurde, leur capitale, Sulaymaniyah, venait d'être « nettoyée ». Nettoyée ! Oui, je suis pour l'indignation, mais quand il est encore temps de faire quelque chose.

Je souhaite ne plus entendre parler des difficultés que cause la Charte des Nations Unies. Si des Syriens ont été tués à Beyrouth, est-ce avec l'autorisation de la Charte ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Allons-nous laisser un dictateur tuer sa propre population parce que la Charte n'a pas prévu ce genre de situation ? Non ! Il est des moments, dans les affaires nationales comme dans les affaires internationales, où il faut écouter les juristes, prendre l'avis des spécialistes. Après quoi, il faut écouter sa conscience et dire qu'il est des choses qu'on laisse faire et d'autres qu'on ne laisse pas faire.

Je souhaite, monsieur le Premier ministre, que, de façon urgente, nous demandions à nos partenaires - c'est un point du projet de cessez-le-feu qu'il faut interpréter et préciser - que tous les hélicoptères et avions de l'armée de Saddam Hussein soient interdits de vol, parce que ce sont eux qui mitraillent les populations ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean Beauvils. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Rappelez-vous, monsieur le Premier ministre. Je vous ai dit, à Maignon, que des divisions de la Garde sortaient de l'encerclement et je vous ai

demandé - c'est la tâche de la France - d'inscrire dans nos objectifs la protection des minorités. Dans cette région du monde, en effet, à défaut du droit international, c'est pour les minorités le massacre ou l'exil. Or c'est la tradition de la France que de protéger les minorités au Proche et au Moyen-Orient.

Je vous demande donc d'exiger tout de suite, dans le cessez-le-feu, en accord avec nos partenaires, le respect des minorités, qu'elles soient raciales ou religieuses, avec un contrôle international et la garantie des puissances membres du Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas simplement de se pencher sur le problème, de saisir le secrétaire général ; il faut que nous proposons et que nous agissions.

M. le ministre d'Etat a fait remarquer que nous étions seuls. Il ne faut pas craindre d'être seuls. Il y a des précédents, et c'est parfois la garantie du courage et de la vérité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Dernière demande, l'aide humanitaire. Oui, je suis pour l'aide humanitaire et je salue tous ses acteurs. C'est bien de soigner les blessés, mais il vaut mieux essayer d'éviter les tués. Je demande que l'aide humanitaire française et celle de nos partenaires ne soient pas confiées au régime de Bagdad, mais données directement aux populations, sous notre contrôle. La gestion de l'aide humanitaire européenne confiée, avec l'accord de la France, au K.G.B., ça suffit ! *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

J'avais demandé, le 16 janvier, que la voix de la France, partout, de la même façon pour tous, soit celle de la liberté. Dans une situation encore dramatique et qui le devient chaque jour davantage, qu'elle soit, monsieur le Premier ministre, au moins celle de l'espoir ! *(Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs.)*

Mme Ségolène Royal. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Ladislas Poniatowski. M. le Premier ministre ne répond pas !

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Il n'a pas d'avis !

M. André Rossinot. Le Premier ministre préfère répondre à Marchais !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur Deniau, je ne redoute pas de me sentir seul dans un combat dès lors que ce combat est juste ! Je me sens d'ailleurs moins seul à partir du moment où je sais qu'un certain nombre d'entre vous, notamment vous, monsieur Deniau, après Mme Roudy, soutiennent l'action du Gouvernement dans ce qu'elle a de difficile ainsi que la démarche qui est entreprise depuis des années et des jours et qui se poursuivra. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Louis Debré. Le Premier ministre s'en va !

M. Pierre Mauger. C'est une potiche !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ai déjà répondu à Mme Roudy, aussi me bornerai-je à compléter les explications que j'ai déjà fournies.

M. Patrick Balkeny. Il fallait laisser parler M. le Premier ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ai évoqué l'histoire, le passé, je m'appesantirai maintenant sur le présent.

L'action de la France est d'abord une action humanitaire dont vous avez compris tout le sens et qui a été entreprise depuis plusieurs semaines. J'ai dit dans quelles conditions, pour plus de deux millions de francs, ...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Petit comptable !

M. Emmanuel Aubert. Deux millions de francs ! C'est formidable !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... des vivres ont été acheminés par des chemins difficiles, sous la responsabilité du secrétaire d'Etat. De nouvelles livraisons sont en cours en ce moment. Deux Boeing chargés de vivres, de médicaments, de couvertures et de vêtements.

M. Xavier Deniau. Pour qui ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... sont prêts à décoller dès qu'auront été obtenues les autorisations de survol des pays concernés.

M. Jacques Baumel. De l'Irak ?

M. François d'Aubert. Par qui ces aides seront-elles distribuées ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. A l'instant même où vous évoquiez une dépêche, j'en recevais une autre émanant du gouvernement turc, qui fait savoir non seulement qu'il approuve notre initiative, qu'il prend acte du fait que nous le soutenons au Conseil de sécurité dont il a demandé la convocation, mais également qu'il nous autorise à intervenir par l'intermédiaire de la Turquie. Ainsi l'action humanitaire de la France pourra-t-elle s'amplifier dès aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'attends toujours la réponse - qui, je l'espère, sera positive - du gouvernement de Téhéran pour assurer un acheminement par camions à travers l'autre frontière à l'intention des populations kurdes.

Dans cette dépêche officielle, le gouvernement turc, poussant un cri d'alarme, a confirmé les chiffres qui ont été avancés et selon lesquels 45 000 réfugiés sont à la frontière et attendent d'être accueillis sur le territoire de la Turquie. Et il est probable que 200 000 de leurs compatriotes se dirigeront dans la même direction pour être accueillis sur le sol turc.

L'urgence de l'action humanitaire n'en est que plus évidente et je pense que personne ici ne songe à en minimiser la portée.

Parallèlement, l'action diplomatique de la France se déploie.

J'ai dit ce qui a été fait au Conseil de sécurité et ce qui sera poursuivi.

Vous m'avez invité, monsieur le député, à saisir nos partenaires des exigences de la France ; c'est chose faite depuis hier. Peut-être êtes-vous curieux de connaître leurs réactions ? Eh bien, elles ne sont pas ce que vous pouvez penser. Chacun voit midi à sa porte et évoque la Charte ou telle autre considération : nos partenaires estiment participer au chagrin universel mais n'entendent pas pour autant se compromettre dans une action décisive. C'est donc la France, seule, qui doit entreprendre cette action.

De la même façon, dès avant-hier, nous avons saisi la Communauté de ce problème, espérant que l'Europe aura là une occasion de se manifester. J'ai bon espoir que, dans les heures qui viennent, l'autorité de l'Europe s'ajoutera à celle de la Communauté internationale, aux Nations unies, pour dénoncer l'agression et y mettre fin. *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Maurice Doussat. Pauvres Kurdes !

M. Xavier Deniau. Ils seront morts !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Si la France n'entend pas reculer dans son action, comme le Président de la République a eu l'occasion de le dire ce matin en conseil des ministres - et il a rendu publiques les déclarations qu'il y a faites - et si elle multiplie son aide humanitaire et ses initiatives diplomatiques, elle ne peut le faire, bien entendu, que dans le respect du droit, même si je suis parfois tenté de bousculer ce droit.

M. François d'Aubert. Et les Droits de l'homme, ce n'est pas le droit ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Les Droits de l'homme sont en effet des considérations qu'il faut avoir présentes à l'esprit.

Mais j'entends, derrière M. Deniau, comme un chœur curieux de basses chantantes formé de ceux-là même qui, il y a quelques semaines, se prononçaient pour le pacifisme *(Vives protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République)* et qui trouvaient que l'on en faisait trop à l'égard de Saddam Hussein ! *(Mêmes mouvements.)*

Plusieurs députés des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Ils sont de l'autre côté de l'hémicycle !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. A côté de ceux que vous désignez, il y en a bien d'autres qui ne sont pas éloignés de vous et qui estimaient qu'il ne fallait pas aller jusqu'à Bagdad ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Nouvelles protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Comment concilier aujourd'hui ces propos avec ceux d'hier ? (« *Chevènement!* » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.) Ceux qui, hier, trouvaient qu'on en faisait trop à l'égard de l'Irak de M. Saddam Hussein, considèrent aujourd'hui que la France n'en fait pas assez ! Il faut un peu de mesure et de modération en toute chose !

M. Philippe de Villiers. C'est honteux !

M. Emmanuel Aubert. Vous êtes très mauvais, monsieur Dumas !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Sachez, monsieur Deniau, que si la France doit être seule, elle fera seule ce qu'elle a décidé de faire. Ce sera sa légitimité et ce sera son honneur, fût-ce au prix de son isolement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Huées, sifflets et claquements de pupitres sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.* - *Exclamations sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Aubert. Très mauvais !

AFFAIRE BOUDAREL

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, au nom de mon groupe, je tiens à protester contre les propos que vient de tenir le ministre des affaires étrangères. Sans doute voulait-il faire allusion à M. Chevènement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Monsieur le président, ma question s'adresse au Premier ministre. En raison de la gravité de celle-ci question et des citations précises que je voudrais faire, je serai obligé de faire référence à mes notes. Je regrette d'ailleurs que le Premier ministre se soit absenté, mais je vais tout de même m'adresser à lui, car je pense que ma question pourra lui être communiquée.

M. Jean-Louis Debré. Il est aux abonnés absents !

M. Daniel Colin. Au cours d'un colloque sur le Vietnam, au Sénat, Jean-Jacques Beucher, ancien officier de l'armée française, ancien député, qui fut secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, et surtout prisonnier dans les camps Viêtminh pendant quatre ans, révèle que l'un des orateurs siégeant à la tribune a été commissaire politique dans un camp de prisonniers français du Viêtminh entre 1950 et 1954.

L'opinion publique a été médusée quand elle a appris que Georges Boudarel, déserteur, traître à son pays, garde-chiourme et laveur de cerveaux, est devenu finalement maître-assistant dans une université française. Elle apprend qu'il a contribué sans remords ni regrets - « j'ai été victime d'un système », dit-il - aux tortures physiques, psychologiques et morales exercées sur des soldats français prisonniers au camp 113. Elle apprend que cet individu a montré vis-à-vis des pires souffrances endurées par ces prisonniers un cynisme et un mépris peu communs, tout cela au nom de l'idéologie communiste !

Rien ne peut justifier de tels actes, pas même d'idéal politique, a déclaré André Méric, votre secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Il a même ajouté qu'il soutiendrait les associations qui se dresseraient contre Georges Boudarel.

Cependant, un autre ministre de votre Gouvernement, et non des moindres, puisqu'il s'agit du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, directement concerné, affirmait, dans le même temps, qu'aucune sanction ne serait prise contre le même Boudarel.

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux ! C'est ignoble !

M. Daniel Colin. Monsieur le Premier ministre, cette affaire révolte les victimes de ceux qui, comme Boudarel, ont trahi leur pays ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) Elle perturbe l'opinion publique, sensible aux valeurs immuables que sont la solidarité nationale, le devoir, l'honneur et la fidélité ! Elle inquiète votre Gouvernement au point de le diviser, tant et si bien que, depuis le 13 février, jour où le scandale a éclaté, aucune ligne de conduite ne semble avoir été définie.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Et les anciens de l'O.A.S. !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Cela n'a rien à voir !

M. Daniel Colin. Monsieur le Premier ministre, alors que Georges Boudarel est menacé d'une inculpation judiciaire pour complicité de crimes contre l'humanité - crimes qui sont imprescriptibles - pour actes de torture et de barbarie, comment pouvez-vous supporter qu'il enseigne à l'Université ?

Comment pouvez-vous l'autoriser à avoir encore quelque influence sur notre jeunesse, alors qu'il a nié dans chaque individu l'idée même d'humanité ?

Il faut que les maîtres de notre jeunesse soient respectés parce que respectables. Il faut qu'ils soient incontestés parce que incontestables. Et ils doivent enseigner le sens de l'honneur et de la vérité, comme celui de la vie.

M. Boudarel ne peut pas être un de ces maîtres. Ce triste individu est moralement responsable de la mort de centaines de nos compatriotes, et cela dans les pires conditions psychologiques et morales.

Il nous semble donc pour le moins légitime d'écarter cet individu de toute fonction au service d'un Etat qu'il a tant desservi. C'est l'avenir de nos enfants qui est menacé. De plus, il s'agit d'une agression insupportable vis-à-vis de ceux qui ont servi la patrie. Certains d'entre eux, anciens prisonniers de ces sinistres camps, sont cette après-midi dans les tribunes. Ils sont venus écouter votre réponse, monsieur le Premier ministre. Ils ont mis leur jeunesse, leur santé et leur vie au service de la France ! Ils veulent encore avoir confiance. Faites aussi que ceux qui, par devoir et par loyauté, ont laissé leur vie sur ces terres lointaines ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Daniel Colin. ... ne meurent pas une deuxième fois de notre indifférence et de l'oubli ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Robert-André Vivien. Regardez-les, monsieur le ministre ! Ils sont là, ils vous écoutent !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, la révélation, voilà quelques semaines, soudaine, presque accidentelle, qu'un Français, qui s'appelle M. Boudarel, avait accepté, pendant la guerre du Vietnam, d'être commissaire politique dans un camp de prisonniers français où il y eut beaucoup de morts...

M. Patrick Devedjian. Un camp de concentration !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... a provoqué la colère et l'indignation de ceux qui avaient subi cette situation. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Laissez-moi donc répondre.

Cette révélation a provoqué un choc et la réprobation de beaucoup d'hommes et de femmes, dont je suis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il ne s'agit pas de l'affaire de la décolonisation, fait historique auquel notre pays a été confronté non sans déchirements et qui nous a conduits à nous engager.

Il ne s'agit pas d'anticolonialisme. Pour ma part, j'ai été anticolonialiste, et nous sommes nombreux, socialistes, communistes et gaullistes, à avoir été, à notre façon, anticolonialistes ou en tout cas favorables à la décolonisation.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Ce n'est pas le problème !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit d'un homme, d'un enseignant, de quelqu'un qui se dit être un intellectuel - mais cela vaut d'ailleurs pour quelque homme que ce soit -, qui a accepté un rôle qu'il ne devait pas accepter. Et je me suis exprimé à ce propos avec la netteté la plus grande. J'ai même dit de façon très claire ce que je pensais d'un homme qui avait rappelé lui-même qu'il avait pris la responsabilité de renvoyer au camp, après deux cents kilomètres de marche dans la forêt vierge, un homme qui espérait sa prochaine libération, pour un œuf volé dans un village. J'ai dit que cet homme ne méritait aucun comité de soutien. Je n'ai pas caché ma profonde réprobation pour cet acte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Pourquoi la question est-elle posée au ministre de l'éducation nationale, alors que, sur un tel sujet, chacun pourrait s'exprimer en tant que responsable politique ou en sa conscience ?

M. Jean-Louis Debré. La question de M. Daniel Colin s'adressait au Premier ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est parce que M. Boudarel est un professeur de l'université française.

Dans ces conditions, sur quelles bases dois-je me déterminer en tant que ministre de l'éducation nationale ? Je dois le faire en respectant des règles de droit de mon pays. Des universitaires et des juristes siègent sur ces bancs ; ils savent très bien que les règles de droit, la loi et même les principes constitutionnels prévoient que le recrutement, la carrière, l'avancement des enseignants-chercheurs, comme leur régime disciplinaire, relèvent uniquement de leurs pairs, sans intervention du pouvoir politique ou du ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Ceux-ci ne peuvent donc être sanctionnés en première instance que par le conseil d'administration de leur université et, en deuxième instance et en appel, par le C.N.E.S.E.R., le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

J'ai agi, pour M. Boudarel, comme je l'ai fait pour M. Notin, professeur à l'université de Lyon, qui a défendu, il y a quelques mois et dans l'exercice de ses fonctions - et non il y a trente ans - des théories inqualifiables niant le génocide des juifs et les camps de la mort hitlériens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Griotteray. Il y a la pratique et la théorie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Si, d'aventure, une action politique se cachait derrière cette affaire, je rappellerais quand même que l'amnistie qui a joué - et qui n'a pas été prise par nous - pour les assassins de l'O.A.S. et pour ceux qui voulaient tuer le général de Gaulle, doit également jouer pour M. Boudarel. *(Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Louis Debré. Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. S'il ne s'agit pas d'une question politique, je considère que face à une faute commise il y a près de quarante ans par un homme dont on dit qu'il a changé,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... face aux égarements de M. Notin aujourd'hui, nous devons respecter nos règles de droit et non les plier. C'est ainsi que nous resterons un pays de droit et une grande démocratie. C'est ainsi que nous servirons la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union du centre.

SITUATION DE L'EMPLOI ; ENTREPRISE THOMSON

M. le président. La parole est à M. Dominique Baudis.

M. Dominique Baudis. Je voudrais d'abord, au nom de mon groupe, exprimer à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, la surprise et la déception qui ont été les nôtres en entendant les propos polémiques qu'il a tenus. Pourtant, M. le Premier ministre à cette tribune, M. Roland Dumas lui-même à la tribune du Sénat, comme ailleurs le Président de la République, comme de manière générale l'ensemble des observateurs, avaient salué, durant la période difficile que le monde avait connue, les responsables politiques français, les formations politiques et le Parlement qui avaient su se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. Vous reconnaîtrez en particulier qu'à aucun moment l'opposition n'a cherché à compliquer la tâche de ceux qui avaient la lourde responsabilité de conduire les affaires étrangères et la défense nationale. Non seulement elle n'a pas compliqué leur tâche mais, durant toute cette période, elle a, sur les questions essentielles, apporté au chef de l'Etat et au Gouvernement le soutien qui était nécessaire dans une période aussi difficile.

Il y avait une sorte de contrat moral tacite. Il a été rompu. Il est surprenant et regrettable que ce soit M. Roland Dumas lui-même qui en ait pris la responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

J'en viens à ma question.

Nous avons entendu tout à l'heure M. Bérégovoy puis M. le Premier ministre nous dire à quel point l'emploi était toujours au cœur des préoccupations du Gouvernement. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas vu venir le mouvement de hausse du chômage auquel nous assistons en ce moment et dont nous venons d'apprendre qu'il allait se poursuivre dans les mois qui viennent. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas voulu nous entendre lorsque nous propositions des mesures d'allègement des charges ou de modernisation de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, les résultats sont là et les Français constatent leurs effets dans le domaine social.

Ainsi, la direction de Thomson-CSF vient d'annoncer la suppression de plus de 1 200 emplois dans les douze mois qui viennent, soit plus de cent suppressions d'emplois chaque mois pendant une année. Ce plan de réduction des effectifs va toucher de très nombreux sites, certains très durement. C'est notamment le cas de l'usine Thomson-CSF de Toulouse, qui compte au total 900 salariés et dont plus de 25 p. 100 des effectifs sont menacés de licenciement, alors même que cette usine dégage des bénéfices.

M. le Premier ministre vient de dispenser des bons conseils aux partenaires sociaux, et il a demandé aux chefs d'entreprise de recourir plutôt à la modulation du temps de travail qu'aux licenciements. J'aimerais que le chef du Gouvernement suive les conseils de M. Rocard.

Le Gouvernement, en tant que principal actionnaire, compte-t-il prendre des mesures pour que le groupe Thomson retrouve une certaine logique et prenne notamment en compte la dimension humaine et sociale qui doit être celle de toute entreprise, fût-elle nationalisée ?

La même question pourrait d'ailleurs être posée à propos d'autres groupes nationalisés, en particulier du groupe Bull, qui va fermer un site à Angers et un autre à Joué-lès-Tours.

De toutes ces questions et des réponses qui leur seront apportées dépendent l'avenir de notre industrie électronique, la compétitivité de nos entreprises, notre indépendance nationale et la sauvegarde d'emplois extrêmement qualifiés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. M. Fauroux a présenté ce matin une communication sur l'avenir de l'industrie électronique française et c'est sur la base des conclusions que le Gouvernement a fait siennes que l'Etat mettra à la disposition de Thomson les moyens financiers dont ce groupe a besoin.

Je vous indiquerai ce qu'il m'appartient de faire dans le cadre de mes responsabilités. Un accord-cadre de gestion prévisionnelle des emplois et des qualifications a été signé par Thomson avec les organisations syndicales en novembre dernier. Je souhaite qu'il soit repris dans l'ensemble des usines du groupe. En effet, on ne peut se tourner vers les syndicats en période d'expansion et s'écarter d'eux quand viennent les difficultés.

M. Alfred Recours. Très bien !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il n'y aura donc pas d'aide de l'Etat aux divers plans sociaux présentés par Thomson si l'accord-cadre sur la qualification et sur l'emploi n'est pas signé par l'ensemble des sociétés du groupe.

M. Francis Delattre. Ce n'est pas une réponse !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En ce qui concerne la situation particulière de Toulouse, un projet de plan social a été déposé la semaine dernière par la direction de Thomson devant le comité central d'entreprise. Il prévoit un recours au fonds national pour l'emploi et un certain nombre de préretraites. Je ferai examiner ce plan avec la volonté de venir en aide aux salariés de Thomson, de permettre le développement de l'usine de Toulouse et d'assurer chez vous, monsieur le député, le maintien de l'emploi. Le fonds national pour l'emploi interviendra dans des conditions qu'il serait indécent de préciser au cours de cette séance, parce qu'elles n'ont pas encore été étudiées par mes services, en concertation avec la direction de l'usine et les syndicats.

Enfin, monsieur le député-maire, vous savez l'effort qui a été fait chez vous : 20 000 emplois créés à Toulouse au cours des trois dernières années, la décentralisation des services de la météorologie et d'Air-France. Cette action sera poursuivie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste, dont les deux dernières questions devront être brèves, de même que les réponses qui leur seront apportées.

AUDIOVISUEL PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué chargé de la communication.

Madame le ministre, la situation des chaînes publiques de télévision, Antenne 2 et F.R. 3, est actuellement difficile. En effet, sur le plan de l'audience, ces chaînes rivalisent mal avec les chaînes commerciales, en particulier avec T.F. 1. Les personnels sont inquiets, les programmes ont reculé, notamment sur le plan de la production, et, surtout, la situation financière de ces chaînes est alarmante.

M. Bourges, le nouveau président commun d'Antenne 2 et de F.R. 3, qui a été nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel au mois de décembre dernier, a fait réaliser sur la situation financière un audit qui va être communiqué aux comités d'entreprise et aux conseils d'administration. Mais il apparaît d'ores et déjà que des moyens financiers devront être dégagés pour permettre aux chaînes de service public de redresser la situation et, surtout, de lutter à armes égales avec les télévisions commerciales.

J'ai la conviction que nous avons besoin d'une télévision publique forte, à l'instar de celle qui existe en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne, et que les télévisions commerciales seules ne peuvent pas garantir le pluralisme.

Quels moyens le Gouvernement envisage-t-il de dégager pour permettre le redressement d'Antenne 2 et de F.R. 3, auxquelles les téléspectateurs tiennent tout particulièrement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication.

Votre réponse, madame le ministre, sera écoutée attentivement, en particulier sur la chaîne de service public qui suit nos débats.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut donc qu'elle soit bonne !

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé de la communication. Monsieur le député, comme vous l'avez souligné, M. Bourges a procédé dès son arrivée à la présidence commune à un examen très sérieux de la situation des deux sociétés. Il a notamment commandé des audits qui viennent compléter les études réalisées à l'intérieur des entreprises. Désormais, nous disposons d'un diagnostic sérieux. A l'arrivée de M. Bourges, beaucoup de rumeurs de chiffres, de bruits couraient. Il était important que les responsables des chaînes et l'Etat actionnaires soient dotés d'instruments d'analyse réels.

Quel est le constat au terme de cet examen ?

Il apparaît qu'Antenne 2 et F.R. 3 souffrent essentiellement de trois maux, dont certains sont anciens.

Le premier, c'est une gestion insuffisamment maîtrisée, et ceci fut particulièrement vrai en 1990. Il importe aujourd'hui, et je sais que cet effort est d'ores et déjà engagé, que les deux sociétés se dotent de vrais instruments modernes de contrôle de leur gestion afin de pouvoir, à chaque moment, mesurer l'impact de leurs décisions.

Deuxième mal : la stagnation des ressources. Nous le savons, la redevance s'est trouvée freinée par une décision politique. Elle a également été amputée par la politique des exonérations. Enfin, la stagnation du parc de téléviseurs fait que le produit que l'on peut espérer de la redevance a également stagné.

Troisième mal, et non des moindres : la concurrence du privé. La privatisation de T.F. 1 a plongé le secteur public dans une situation économique totalement nouvelle dont on n'a pas pris la mesure au moment de la décision.

M. Michel Péricard. Alors, nationalisez !

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Elle a eu en particulier sur l'ensemble des coûts du secteur audiovisuel un effet inflationniste qui est devenu insupportable au regard des moyens définis jusqu'à présent.

En tout cas, le Gouvernement exprime sa reconnaissance à M. Bourges d'avoir procédé aussi rapidement et avec autant de rigueur à l'analyse de cette situation et des besoins qui en découlent. Sur cette base, le nouveau président a soumis des propositions au Gouvernement qui vient d'ores et déjà de prendre toute une série de mesures pour opérer le redressement d'Antenne 2 et de F.R. 3.

Les premières mesures qui viennent d'être rendues publiques par le Premier ministre portent sur la recapitalisation des sociétés concernées. Dès avril 1991, l'Etat dotera de 500 millions de francs frais supplémentaires Antenne 2, de manière à reconstituer son capital et à réparer les dégâts causés par les déficits accumulés ces dernières années, en particulier par l'ampleur du déficit de 1990. Avec cette dotation nouvelle, Antenne 2 pourra faire face normalement à ses charges de trésorerie.

La deuxième série de mesures concerne le maintien du volume d'activité de ces sociétés, notamment en ce qui concerne les programmes. On ne peut pas, en effet, imaginer de voir freiner cette activité. Les sociétés ont pris un certain nombre de dispositions et d'engagements en matière de programmes. Ces décisions, qui pèsent lourdement sur la gestion de 1991, doivent pouvoir être assumées. C'est pourquoi, au-delà de cette dotation supplémentaire, l'Etat va autoriser les sociétés à opérer un dépassement budgétaire, à hauteur de 550 millions de francs en 1991. Cette mesure pourra être couverte en tant que de besoin par le recours à l'emprunt.

De plus, et surtout, le Premier ministre a pris l'engagement de doter Antenne 2 et F.R. 3 de 1 milliard de francs de crédits supplémentaires pour 1992, de manière à intégrer dans la base de fonctionnement le dépassement de dépenses de 1991 et à donner des moyens de développement à ces deux sociétés en 1992.

Face à cet effort considérable de l'Etat, les sociétés ont leur part à jouer dans ce redressement. En contrepartie de son aide financière - et conformément aux propositions du président commun des deux sociétés, M. Hervé Bourges -, l'Etat attend d'Antenne 2 et de F.R. 3 qu'elles procèdent à un examen rapide et sérieux des économies indispensables et possibles, et qu'elles engagent dès 1991 un effort de rigueur dans leur gestion.

En outre, ces deux chaînes devront s'attacher à remplir leur mission de service public, en particulier en consolidant leur effort en matière de production audiovisuelle, et tout

spécialement en respectant les engagements de leur contrat d'objectifs à l'égard de la S.F.P. Dans les deux prochains mois, M. Bourges conduira la réflexion au sein des entreprises afin de définir les conditions de la mise en œuvre de ces objectifs et de ce redressement.

Après les décisions et les engagements du Premier ministre, on peut affirmer que ce nouvel engagement de l'Etat, actionnaire des sociétés mais aussi garant de l'intérêt général, prouve combien celui-ci attache d'importance au rôle spécifique des chaînes publiques de télévision dans la mise en œuvre du pluralisme comme dans celle de sa politique éducative et culturelle.

M. le président. Je vous prie de conclure, madame le ministre.

Mme le ministre délégué, chargé de la communication. Antenne 2 et F.R.3, ainsi dotées, doivent non seulement opérer un redressement financier mais aussi retrouver la confiance en elles-mêmes afin de constituer à nouveau des lieux exemplaires d'innovation audiovisuelle, de production et de programmation attentive à la diversité des besoins des publics. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

PLAN SOCIAL ÉTUDIANT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour une question qui devra être très courte.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, un nombre toujours plus grand de jeunes vont à l'université, et c'est très positif. Beaucoup de ceux qui en étaient exclus hier pour des raisons économiques et sociales y trouvent leur place. Mais, pour qu'ils réussissent, il faut s'en donner les moyens. A cet égard, vous venez de rendre public un « plan social étudiants » de 5 milliards par an pour les années à venir.

Je poserai plusieurs questions.

Premièrement, vous avez annoncé que 25 p. 100 des étudiants bénéficieraient de bourses dans les prochaines années. C'est très positif, mais quel sera l'échéancier ?

En second lieu, s'agissant du logement étudiant, on sait à quelle spéculation donnent lieu, dans les villes universitaires, les modestes chambres. Il faut donc créer de très nombreux logements pour les étudiants. Quel rythme comptez-vous suivre ?

Enfin, en matière de développement universitaire, certaines décisions concernant l'Ile-de-France ont suscité une franche émotion chez 25 maires du grand bassin parisien qui souhaitent un développement universitaire harmonieux aux dimensions de la grande couronne. Monsieur le ministre d'Etat, que pouvez-vous leur répondre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

La réponse devra malheureusement être brève, elle aussi.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le Président de la République... *(Applaudissements et rires sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Cela prouve que les questions d'actualité ne devraient pas être posées le jour où se tient le conseil des ministres !

M. Emmanuel Aubert. Fantasma !

M. le président. Cela prouve qu'il y a place pour l'humour le 3 avril ! *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Absolument !

M. Jean Tardito. C'est un nouvel axe !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cela prouve aussi que tous les espoirs sont permis, à tous.

Monsieur le président de l'Assemblée, monsieur le député, le plan social étudiant est cohérent avec l'ensemble de la politique universitaire du Gouvernement. Nous développons

sur cinq ans l'ensemble des universités françaises, non seulement celles d'Ile-de-France et de province, mais aussi celles de la grande couronne. Je n'ai pu me rendre à la réunion que vous avez organisée récemment, monsieur le député, mais je suis prêt à recevoir au ministère les vingt-cinq maires des villes de la grande couronne afin de leur expliquer en quoi le plan université 2000 servira le développement universitaire de leur ville.

Ce plan social prolonge une action déjà engagée : l'effort en faveur des bourses a augmenté de 60 p. 100 depuis trois ans, les logements étudiants ont augmenté en trois ans plus que pendant les quinze années précédentes et les places de restaurant universitaire ont augmenté autant en 1990 que pendant l'ensemble de la décennie qui vient de s'écouler ; cet effort sera poursuivi.

Le plan social étudiant, présenté au conseil des ministres et signé par quatre organisations étudiantes, est fondé essentiellement sur le développement des bourses. Le montant minimum passera à 6 000 francs et le nombre de boursiers passera, en quelques années, de 17 p. 100 à 25 p. 100 de la population étudiante. En 1991, les bourses ont augmenté de 10 p. 100 en volume, de 5 p. 100 en montant, et cet effort sera poursuivi en 1992. A ce développement très important des bourses nous avons ajouté la rénovation et la démocratisation du système de prêts. Je tiens à en dire un mot car c'est le motif qu'a pris une des organisations étudiantes, fort tentée au demeurant de signer ce relevé de conclusions très favorable pour les étudiants, pour demander si les prêts n'allaient pas se substituer aux bourses. Je réponds par la négative car les bourses se développeront.

Quant aux prêts, ils existent actuellement, mais ils sont accordés aux étudiants les plus fortunés ou dont les familles ont les revenus les plus élevés. L'intérêt de notre système est que les prêts seront accordés sous condition de ressources aux étudiants dont les familles disposent de revenus ne dépassant pas trois fois le S.M.I.C. Que l'on me dise en quoi cette mesure ne serait pas une mesure sociale ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voilà pourquoi ce plan social, qui concerne l'ensemble des problèmes et qui marque une première approche globale de ces problèmes depuis la création des œuvres universitaires, en 1955, a été signé par quatre organisations étudiantes qui se réfèrent à des courants de pensée variés. Ayant apporté des éclaircissements sur le système des prêts, je ne doute pas que la cinquième organisation la signera. Ce faisant, aussi elle montrerait qu'elle défend véritablement les intérêts des étudiants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vais appeler une dernière question du groupe de l'Union du centre, les autres groupes ayant épuisé leur temps de parole.

DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre. Mais, puisque celui-ci nous a quittés, je m'adresserai au ministre de la coopération et du développement. Cette question a trait au respect des droits de l'homme et du développement de la démocratie dans les pays en voie de développement.

Nous savons tous que la situation des pays en voie de développement est dramatique. Le fossé entre nations riches et pauvres, entre nantis et marginalisés dans un même pays, ne cesse de se creuser.

Une démographie galopante bouleverse toutes les données : dans les villes, 600 millions de personnes vivent dans des taudis, sans électricité, sans égouts, sans accès à l'eau potable. Les exportations déclinent, les entreprises se retirent, le niveau de vie baisse, des guerres civiles déciment certains Etats.

Un seul espoir s'offre à ces pays : le développement du multipartisme, les progrès de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Des élections démocratiques viennent de se dérouler au Cap-Vert et à Sao Tomé - j'y étais -, ainsi qu'au Bénin.

Depuis des années, au nom de mon groupe, l'U.D.C., j'interviens, notamment dans des débats concernant la coopération - et vous le savez, monsieur le ministre -, sur la nécessité du respect des droits de l'homme et du développement de la démocratie.

Seule, la liberté de régime, seule la liberté de la presse, permettent d'avoir des progrès économiques et sociaux durables.

Le respect des droits de l'homme n'est pas seulement une exigence morale : c'est aussi une condition de développement car il rend responsables les peuples concernés.

Le Président de la République s'est exprimé il y a un peu plus d'un an à La Baule dans le même sens. Mais comment et où le Gouvernement a-t-il décidé d'appliquer ces orientations ?

Nous souhaitons que la France reprenne le flambeau de la lutte pour le respect des droits de l'homme dans les pays en voie de développement et qu'elle agisse clairement.

Comment allez-vous mettre en œuvre et développer cet aspect fondamental d'une politique efficace pour les pays en voie de développement ? (*Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération et du développement, pour une réponse brève.

M. André Rossinot. Et sans notes !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je regrette de n'avoir que quelques courts instants pour répondre à la question fort importante que vient de poser M. Fuchs.

M. Arthur Dehaine. S'il n'en reste qu'un seul, vous serez celui-là !

M. le ministre de la coopération et du développement. Je vais essayer de le faire en style télégraphique. J'espère qu'il ne m'en voudra pas et je souhaite que nous ayons l'occasion de débattre plus longuement de cet important problème.

La situation économique du continent africain est toujours dramatique. L'ajustement doit se poursuivre.

Quelles sont les causes ? Nous les connaissons : la baisse très importante du prix des matières premières ; la dette, surtout celle des pays à revenu intermédiaire - je rappelle que la France a annulé la dette des pays les plus pauvres - ; la progression démographique annuelle, de 3 p. 100 et plus, annule l'augmentation du P.N.B., qui se situe actuellement entre 2,5 et 3 p. 100 ; les fléaux endémiques, tels que le paludisme, le sida, et bien d'autres choses encore.

On peut donc dire que, dans le domaine économique, ce n'est pas brillant.

Cependant, de nombreux pays d'Afrique s'orientent dans deux directions qui me semblent porteuses d'avenir : la coopération régionale et la démocratie.

La coopération régionale, d'abord.

Je viens de faire une large tournée en Afrique, qui m'a conduit à Djibouti, à Madagascar et à Dakar. Dans ces trois lieux, j'ai vu se mettre en place une coopération régionale, surtout à Dakar, où quatorze ministres de l'agriculture sont réunis pour jeter les bases d'un marché commun agricole dans cette région, ce qui est une grande première. Nous le souhaitons depuis longtemps et plusieurs présidents africains, comme le président Diouf, avaient, depuis longtemps aussi, appelé de leurs vœux une coopération régionale poussée.

Les quatorze ministres de l'agriculture concernés m'ont semblé avoir la volonté politique de mettre en place ce marché commun, ce qui me semble très prometteur.

La démocratie, ensuite.

Dès le mois de janvier 1990, j'avais dit, lors de la présentation des vœux à la presse, qu'après ce qui s'était passé en Europe de l'Est il me semblait que l'Afrique ne pouvait rester à l'écart de ce mouvement d'aspiration à la démocratie. Au mois de juin de la même année, à La Baule, le Président de la République a été très net sur ce sujet en déclarant qu'il fallait s'orienter vers la démocratie et que nous aiderions un peu plus les pays qui feraient un effort en ce sens.

Depuis lors, un grand chemin a été parcouru. Presque tous les pays d'Afrique du champ de mon ministère ont entamé un processus démocratique. Quelques-uns résistent. Le Mali

résistait ; on a vu ce qui est arrivé au Président Traoré, et un gouvernement qui semble beaucoup plus démocratique que le précédent a été mis en place dans ce pays.

Beaucoup de bien a donc été fait dans le domaine de la démocratie. Au Bénin, à Sao Tomé et au Cap-Vert, une transition démocratique, j'en suis persuadé, s'est accomplie. C'est la première fois que cela se produit sur le continent africain.

Nous sommes sur la bonne voie. Qui dit démocratie, dit forcément, à terme, plus de transparence ! Et qui dit plus de transparence, dit forcément meilleure gestion économique !

M. Gilbert Millet. Il faut annuler la dette !

M. le ministre de la coopération et du développement. En dépit de ses grandes difficultés économiques, l'Afrique est donc sur le bon chemin. Nous allons essayer de l'aider à surmonter ses difficultés. Nous ne la suivons pas : nous avons essayé, à bien des égards, de la précéder. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures vingt sous la présidence de M. Claude Labbé.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au 19 avril inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir :

Nouvelle lecture du projet sur le statut de la Corse.

Jeudi 4 avril, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt, et vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite du projet sur le statut de la Corse ;

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la création à Cayenne d'une chambre détachée de cour d'appel ;

Suite du projet sur l'administration territoriale de la République.

Vendredi 5 avril, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Mardi 9 avril, à neuf heures trente :

Projet sur l'institution nationale des Invalides.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

Mercredi 10 avril, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur la réforme hospitalière.

Jeudi 11 avril, à quinze heures, après les questions à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et vingt et une heures trente, et vendredi 12 avril, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, à quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la réforme hospitalière.

Mardi 16 avril, à seize heures et vingt et une heures trente :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet sur la réforme hospitalière. - Je signale particulièrement, chers collègues, cette partie de l'ordre du jour. C'est une première dans la voie du vote personnel.

Projet sur la réforme des caisses d'épargne.

Mercredi 17 avril, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur le bénévolat dans les associations ;

Projet instituant la saisine pour avis de la Cour de cassation.

Jeudi 18 avril, à quinze heures, après les questions à M. le ministre délégué à l'environnement, et vingt et une heures trente, et éventuellement vendredi 19 avril, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et quinze heures :

Projet sur la protection des consommateurs.

La conférence des présidents a décidé de maintenir au jeudi, pour la durée de la session, la matinée réservée aux travaux des commissions.

5

STATUT DE LA RÉGION DE CORSE

Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 26 mars 1991.

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 22 mars 1991.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi (nos 1915, 1944).

La parole est à M. José Rossi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. José Rossi, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, mes chers collègues, l'Assemblée nationale est appelée à débattre en nouvelle lecture le projet de loi portant statut spécial de la région de Corse.

Ce texte a suscité de nombreux débats au sein de la classe politique, débats de nature quasi théologique dans la mesure où les discussions ont notamment porté sur la notion de peuple corse et où elles ont occulté largement le contenu d'un projet incontestablement novateur pour une région qui connaît de graves désordres depuis maintenant deux décennies et qui n'a pas réussi à assumer dans de bonnes conditions sa mutation économique et sociale. Il représente donc pour la Corse une chance et une condition du retour à un équilibre dynamique.

Une discussion approfondie en première lecture nous a conduit à l'amender notablement et à l'améliorer de façon considérable. Je ne reviens pas sur le contenu des améliorations auxquelles vous avez contribué les uns et les autres, mes chers collègues, mais je voudrais simplement, puisque le texte nous revient du Sénat très transformé, expression d'un désaccord profond entre les conceptions des deux assemblées, insister sur la qualité du travail réalisé par les sénateurs.

M. Xavier Deniau. Vous avez supprimé tous leurs amendements !

M. Pierre Pasquini. C'était si bon que vous avez tout enlevé !

M. José Rossi, rapporteur. Nous avons constaté un désaccord, en effet, mais il m'appartient tout de même de constater que les sénateurs ont fait un travail approfondi et de qualité en prenant soin, et c'est ce que je voulais ajouter, de se rendre sur place dans le cadre d'une mission constituée par la commission des lois, mission représentative de toutes les sensibilités politiques et qui a pu recueillir des opinions très diverses.

Par ailleurs, l'un des groupes de la Haute assemblée a diligemment dans l'île une mission qui a pu compléter de manière sans doute plus politique le travail technique et juridique de la commission des lois. Le Sénat a donc délibéré en toute connaissance de cause sur le dossier, mais en partant d'une conception très différente de celle contenue dans le projet de loi et en maintenant la Corse dans un statut de droit commun des régions - c'est l'article 2 du projet qui nous est transmis.

Donc, contrairement à ce qui avait été accepté par l'Assemblée nationale,...

M. Bernard Pons. De justesse !

M. José Rossi, rapporteur. ... l'idée de la création d'une collectivité territoriale nouvelle, au titre de l'article 72 de la Constitution, n'a pas été retenue par le Sénat. Au-delà du choix politique - on peut être pour ou contre la création d'une nouvelle collectivité territoriale : les deux analyses sont parfaitement légitimes, - chacun s'accorde à reconnaître, et M. Larché, rapporteur de la commission des lois du Sénat, le premier, que la création d'une collectivité territoriale au sens de l'article 72 de la Constitution est parfaitement conforme à la Constitution. La question est de savoir si cette démarche est opportune, si elle répond en partie ou en totalité aux problèmes de la Corse ou si, au contraire, elle représente, comme certains le suggèrent ou l'affirment avec force, un danger pour la Corse et un risque de dérive.

Notre commission s'est, en nouvelle lecture comme lors de l'examen en première lecture, prononcée résolument en faveur de la création d'une nouvelle collectivité territoriale et en a tiré toutes les conséquences.

Saisie du texte voté par le Sénat, la commission mixte paritaire, présidée par M. Sapin, président de notre commission des lois, a entendu le rapport de M. Larché, rapporteur de la commission des lois du Sénat, et celui que j'ai moi-même présenté au nom de la commission des lois de l'Assemblée nationale. A l'unanimité, ses membres ont constaté un désaccord total sur l'approche adoptée par chaque assemblée. Par voie de conséquence, elle n'a pu rapprocher les points de vue des deux assemblées article par article puisque les logiques même des deux textes étaient fondamentalement différentes. Pour le Sénat, il s'agit du droit commun amélioré de quelques dispositifs spécifiques, ce qui était la logique du statut particulier de 1982. Dans la logique de l'Assemblée nationale, la Corse est une collectivité territoriale nouvelle. A ce titre, il nous faut définir un statut prenant en considération son insularité ainsi que son originalité et son identité forgées par l'histoire.

Le vrai problème qui se pose à nous, en effet, est de savoir si la Corse, partie intégrante de la nation française, peut et doit être administrée dans les mêmes conditions que les autres régions de l'hexagone, si elle doit être dotée, dans un souci sommaire d'uniformité, du même dispositif institutionnel, de la même architecture institutionnelle ou si, au contraire, la prise en considération, nécessaire, à nos yeux, à la fois de l'insularité et de l'originalité, suppose que l'on bâtisse un statut adapté aux besoins réels de l'île.

Notre commission a décidé tout à la fois, comme en première lecture, de maintenir les dispositions les plus innovatrices du projet et de reprendre les amendements adoptés par l'Assemblée en première lecture. Je pense, en particulier, à la création du fonds d'intervention pour l'aménagement de la Corse, à la création d'un office du tourisme dans une région où ce dernier joue un rôle moteur.

Notre commission a, en outre, décidé d'apporter des améliorations supplémentaires en créant, dans un souci de protection de l'ensemble des secteurs essentiels à l'avenir de l'île,

un office de l'environnement qui respecte l'autonomie de gestion du parc naturel régional, avec lequel il sera lié contractuellement.

Quel est l'esprit général du texte sur lequel nous sommes désormais appelés à nous prononcer de manière définitive en nouvelle lecture ?

Son objectif essentiel me paraît être à la fois la prise en considération de l'originalité de la Corse pour le maintien de son identité et la promotion d'un développement qui a besoin de concours spécifiques. Il est aussi d'apporter une réponse politique à une relative instabilité dont a été victime l'institution régionale depuis 1982, et un remède à la dispersion du pouvoir exécutif qui était inscrite dans le statut même de 1982 puisque, vous le savez, les multiples agences et offices alors créés conduisaient à constater l'existence d'une multitude d'états dans l'Etat, avec un office hydraulique, un office agricole, un office des transports, sans oublier les institutions créées par l'assemblée régionale elle-même et qui n'étaient pas prévues par la loi. Ce foisonnement a conduit à un pouvoir exécutif éclaté et à une forte difficulté de coordination de ces pôles de pouvoir, pourtant essentiels pour le développement de l'île.

La logique du texte repose donc sur une volonté d'étendre les compétences de la nouvelle collectivité territoriale dont on admet la création au titre de l'article 72, et ces compétences sont plus étendues que pour les autres régions françaises. Sur ce point, chacun, je crois, s'accorde à reconnaître que le texte va dans le bon sens, le Sénat lui-même a reconnu que ce souci était légitime.

Face à cette extension de compétences, il faut un exécutif fort, donc ramassé, un président élu à la tête d'une équipe de sept membres - y compris lui-même - par l'assemblée de Corse. Cet exécutif - le sujet fait problème - est distinct de l'assemblée de Corse ; en d'autres termes, les membres de l'exécutif, une fois élus, ne siègent plus au sein de l'assemblée et exercent leur fonction de façon autonome par rapport à cette assemblée qui dispose de son propre président et de sa propre organisation.

Je vous rappelle que l'Assemblée nationale après amendement de la commission, avait supprimé ce que nous avions intitulé de manière un peu humoristique les « garde-places » : les membres de l'exécutif élu, si d'aventure cet exécutif disparaît, ne retrouvent pas leur siège à l'assemblée. C'est dans la logique des choses. Par voie de conséquence, à côté de cet exécutif distinct renforcé, aux pouvoirs plus étendus, existe tout naturellement la possibilité de contrôler et d'organiser cette responsabilité : face à des pouvoirs élargis, plus importants, il est naturel que ce contrôle s'exerce de manière plus efficace.

Il y a donc un double mouvement de renforcement de l'autorité et de recherche de la stabilité de cet exécutif, avec un contrôle et une responsabilité accrues, mais relativement difficiles à mettre en œuvre puisque c'est le système dit de la motion de défiance constructive qui a été choisi pour renforcer l'exécutif. L'assemblée de Corse doit adopter à la majorité absolue de ses membres. En même temps, elle doit proposer une équipe de substitution afin d'éviter toute vacance du pouvoir et d'assurer la continuité de l'action.

Voilà donc la logique d'un système qui, me semble-t-il, va dans le bon sens, et qui comprend tout à la fois la nécessaire responsabilité de ceux qui seront appelés à diriger cette collectivité territoriale et un dispositif efficace face aux multiples incidents de parcours qu'a connus l'assemblée de Corse depuis 1982.

Certes, le tempérament naturel des insulaires, plus portés vers la chose publique que d'autres, les conduit au débat et parfois à la polémique, source d'instabilité. Mais les institutions adoptées en 1982 entraînaient elles aussi des difficultés et une instabilité incontestables. Le projet va contribuer très largement à améliorer la situation.

Voilà l'essentiel de la logique institutionnelle de ce texte.

Si beaucoup de nos collègues se déclarent favorables aux institutions proposées, d'autres ne sont pas d'accord sur telle ou telle délégation de responsabilité estimant que, par certains aspects, le projet ressemble étrangement à une sorte de petite constitution pour la Corse et présente, par conséquent, des risques de dérive. Il s'agit d'une interprétation pessimiste qui ne me paraît pas correspondre à la réalité.

En effet, les Corses sont dans la République et ils entendent bien y rester. Ils aspirent surtout à un développement qui permette à l'île de ne plus être la lanterne rouge des

régions françaises, de rattraper les autres régions de l'hexagone. Pour cela, ils veulent bénéficier de politiques définies en Corse, mises en œuvre avec le concours le plus large de l'Etat, dans le cadre d'un partenariat avec lui. Chacun est en effet conscient du fait que la Corse ne dispose pas des atouts nécessaires pour rattraper, par elle-même, ce retard que d'aucuns qualifient d'historique.

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de rattraper ce retard économique en mettant en œuvre des actions de développement. Certains de nos collègues auraient souhaité les voir figurer dans ce projet de loi qui leur semble insuffisant sur le plan économique.

A ce propos, je souligne, comme l'a fait la commission des lois, que le projet de loi prévoit toute une série de dispositifs qui constituent autant d'outils auxquels la collectivité territoriale et ses organismes pourront recourir pour assurer le développement économique de l'île.

Certes, je reconnais que si le texte prévoit des transferts de compétences - donc les transferts financiers qui leur sont liés - il ne donne aucun moyen nouveau pour conduire des actions nouvelles et renforcer les possibilités dont dispose la Corse pour rattraper son retard. Cependant je ne crois pas que tel est l'objet du projet qui nous est soumis. Il faut affirmer clairement qu'il s'agit d'abord d'un texte institutionnel et qu'il est difficile de mélanger démarche institutionnelle et démarche économique.

Nous pouvons prévoir, dans ce projet, les outils institutionnels qui devraient permettre un bon traitement des dossiers économiques. Mais, au-delà des transferts de moyens liés aux transferts de compétence, les moyens à mettre en œuvre par la suite devront être déterminés dans le cadre d'un dialogue, d'un partenariat, d'une négociation entre la nouvelle collectivité territoriale et l'Etat, voire après un bras de fer si la négociation prenait un tour difficile.

Il appartiendra à la nouvelle collectivité territoriale de définir clairement ses objectifs et d'adopter son schéma d'aménagement, lequel est actuellement arrêté d'autorité par l'Etat. Cela serait logique, dans un système encore plus décentralisé que dans les autres régions. Or d'ici à la fin de l'année, c'est l'Etat qui l'aura mis en place unilatéralement, parce que la région ne l'a pas fait, pour différentes raisons, entre 1982 et 1990.

Il faut bien un schéma d'aménagement et il est heureux que le préfet instaure à la place de la région, mais ce n'est pas une situation normale. L'une des premières tâches de la nouvelle collectivité territoriale devra être, dès 1992 ou 1993, d'élaborer un schéma d'aménagement de la Corse - nous en reparlerons lors de la discussion des amendements - un plan de développement, et de se préparer à négocier avec l'Etat sur le contrat de plan, puisque ce sera l'heure de la renégociation pour toutes les régions françaises.

Ensuite, il lui appartiendra, tout naturellement, de discuter et de négocier avec l'Etat, pour atteindre les objectifs de développement permettant de rattraper les retards économiques. Cela devra déboucher sur une véritable convention avec l'Etat et il faudra que le maximum d'énergies se mobilisent en Corse pour gérer cette convention et les moyens qui y seront inclus.

Cette deuxième phase nécessitera évidemment une deuxième étape législative, puisque le texte qui nous est soumis mentionne un projet de réforme du statut fiscal de la Corse, lequel était déjà prévu dans le statut particulier de 1982. Pas plus que le schéma, pour différentes raisons, cela n'a abouti.

L'assemblée de Corse a présenté à l'Etat, en 1985, un ensemble de propositions pour réformer le statut fiscal. L'Etat a fait la sourde oreille estimant qu'elles n'étaient pas réalisables. L'assemblée a renouvelé ses propositions en 1990, mais plus tardivement, à un moment où l'essentiel du mandat était accompli. Bref le constat est le suivant : alors même que le statut particulier de 1982 prévoyait la remise en chantier du statut fiscal de la Corse pour créer des incitations au développement économique, huit ans après, ce dernier n'est toujours pas élaboré, pas plus que n'a été adopté le schéma d'aménagement de la Corse.

Ce n'est donc que sur la base d'objectifs clairs et de choix affirmés avec force par l'assemblée insulaire que la négociation et le dialogue avec l'Etat pourront s'engager afin d'aboutir à une deuxième réforme législative pour la Corse relative aux moyens économiques et financiers mis à la disposition de l'île pour accompagner son développement. Il y

aura donc le statut fiscal, mais je souhaiterais, monsieur le ministre - et je ne suis pas le seul de cet avis dans cette assemblée - que, dans le courant de la discussion, vous puissiez pousser plus loin. Vous recevriez le concours le plus large si vous alliez dans ce sens.

Il conviendrait qu'il soit bien clair, non seulement dans les propos que vous tiendrez, mais également dans le texte - ce fut le cas pour le statut fiscal - qu'en même temps que le statut fiscal sera mis en œuvre un ensemble de mesures financières. Appelez ce dispositif « loi de programmation » ou autrement, peu importe, mais il est évident qu'un dispositif purement fiscal ne suffira pas à faire redémarrer la Corse.

Nous connaissons les avantages et les limites de la défiscalisation outre-mer.

Mme Lucette Michaux-Chevry. N'en parlez pas, vous n'y connaissez rien !

M. José Rossi, rapporteur. La semaine dernière, dans le cadre d'une mission de la commission des lois que présidait M. Sapin et à laquelle participait M. Millet, nous nous sommes rendus à la Réunion.

M. Pierre Mazeaud. Vingt-quatre heures !

M. José Rossi, rapporteur. Nous avons pu constater que la défiscalisation avait produit des effets très positifs...

M. Bernard Pons. Merci !

M. Jean-Louis Debré. Qui l'a décidée ?

M. José Rossi, rapporteur. ... mais insuffisants.

C'est pourquoi nous voulons pour la Corse non seulement des mesures de défiscalisation et un statut fiscal adapté au statut de la Corse, mais également des mesures d'accompagnement économiques et fiscales permettant aux entreprises de sortir la tête de l'eau. En effet, il ne servirait à rien de vouloir installer de nouvelles entreprises en Corse si celles qui existent actuellement devaient disparaître dans quelques mois ou dans quelques années et s'il n'existait plus alors de tissu économique et social capable de générer un développement plus important.

Il est donc tout à fait essentiel, monsieur le ministre, de fixer une deuxième étape législative, celle de l'accompagnement économique et financier du projet de loi essentiellement institutionnel qui nous est soumis aujourd'hui.

M. Pierre Pasquini. Puis-je vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. José Rossi, rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini, avec l'autorisation du rapporteur.

M. Pierre Pasquini. Monsieur le rapporteur, vous êtes sans doute mieux renseigné que nous.

M. Bernard Pons. Non !

M. Pierre Mazeaud. C'est une formule de politesse.

M. Pierre Pasquini. Je vous ai écouté très attentivement - je continuerai de le faire - et je vous ai entendu dire que le projet en discussion n'est qu'une première étape et demander au ministre de penser à la seconde, que vous annoncez déjà, sur la fiscalité.

M. José Rossi, rapporteur. Pas du tout !

M. Pierre Pasquini. Avez-vous quelque lueur d'espoir sur le deuxième train de propositions qui est pour nous le plus important ?

M. José Rossi, rapporteur. Mes chers collègues, j'expose une analyse et je formule des souhaits.

M. Jean-Louis Debré. Nous nous interrogeons, compte tenu des excellentes relations que vous avez avec le Gouvernement !

M. José Rossi, rapporteur. Il appartiendra au ministre de préciser la position du Gouvernement. Je réponds à l'analyse qui a été faite en commission par de nombreux collègues dont vous-même, monsieur Pasquini, selon laquelle le volet économique du projet est insuffisant. Tel est notamment l'avis du parti communiste qui s'est exprimé dans le même sens.

Je pense également qu'il faut, si j'ose dire, « doper » le texte à cet égard. J'expose donc la logique qui me semble être celle de ce texte, telle qu'elle a été analysée en commission des lois.

Je répète donc qu'il s'agit d'abord d'un texte institutionnel qui doit être suivi d'une rationalisation du fonctionnement de la nouvelle collectivité territoriale, de sa responsabilisation et de la mise en œuvre de choix clairs qui serviront de base à un dialogue enfin constructif avec l'Etat. Cela devrait déboucher sur la réforme du statut fiscal, laquelle est annoncée dans le projet de loi qui nous est soumis ainsi que - je le souhaite - sur des mesures d'accompagnement économiques, financières et sociales qui complèteraient harmonieusement le dispositif fiscal car ce dernier ne suffira pas pour provoquer le redémarrage de l'économie insulaire.

Telle est la réponse que je voulais apporter à la critique relative à la faiblesse du volet économique du texte, formulée en commission des lois et que j'essaie de traduire le plus fidèlement possible.

Enfin, au-delà du projet qui nous est soumis, beaucoup de nos collègues se sont inquiétés en commission, monsieur le ministre, sur la sécurité et le maintien de l'ordre public en Corse. Selon eux, quelles que soient les mesures mises en œuvre, fussent-elles les plus efficaces et les plus généreuses en termes de solidarité nationale, elles ne serviront pas à grand-chose si la paix civile et la sérénité ne sont pas retrouvées.

M. Jean-Louis Debré. C'est vrai !

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas avec un statut que l'on rétablit l'ordre !

M. Jean-Louis Debré. Il ne permet pas de lutter contre les terroristes !

M. José Rossi, rapporteur. De ce point de vue, je ne peux que souscrire à ce raisonnement, mais, pour parvenir à l'ordre, on peut emprunter des voies légèrement différentes.

M. Jacques Toubon. Ce ne sont certainement pas les voies du seigneur !

M. Jean-Louis Debré. Il y en a qui sont moins dignes que d'autres ! (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. José Rossi, rapporteur. Chers collègues, je voudrais continuer à m'exprimer. Je vous écouterai avec attention tout à l'heure.

M. Pierre Mazeaud. Ce sont des interruptions encourageantes.

M. Jean-Louis Debré. Créatives !

M. Michel Sapin, président de la commission. Créatives ou récréatives ? (*Sourires.*)

M. José Rossi, rapporteur. Vous allez constater que nos points de vue peuvent se rejoindre pour peu que vous ayez l'esprit ouvert que je vous connais, et que vous fassiez un bout de chemin vers nous.

Pour parvenir à la sérénité et à la paix auxquelles chacun aspire, il ne faut pas hésiter à mettre chacun face à ses propres responsabilités. Tout le monde a pu constater que je n'ai pas été de ceux qui ont agressé quotidiennement l'Etat au cours des dernières semaines. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Jean-Louis Debré. Ni le Gouvernement !

M. José Rossi, rapporteur. J'étais en effet engagé dans l'étude de la réforme du statut de la Corse.

Néanmoins, je reconnais, comme tous ceux qui sont sincères, que l'ordre public et la sécurité des biens et des personnes n'ont pas été assurés dans de bonnes conditions en Corse depuis un certain temps.

M. Pierre Pasquini. Très bien !

M. Jean-Louis Debré. Et particulièrement depuis 1988 !

M. José Rossi, rapporteur. Cela dure depuis relativement longtemps, mes chers collègues. Conseiller général depuis 1973, j'ai assisté aux événements d'Aléria et à ceux de l'hôtel Fesch ; j'ai connu des prises d'otages et je sais que tous les gouvernements, tous les ministres ont consenti des efforts avec un sens plus ou moins aigu de l'autorité.

Il est indéniable que, depuis près de deux décennies, aucun des gouvernements successifs n'a gagné ce combat. Nous devons donc faire preuve d'un peu d'humilité face à la difficulté de résoudre le problème corse.

Si nous voulons aller de l'avant, il faut que chacun assume sa part de responsabilité. Ainsi l'Etat doit resserrer quelques boulons en matière de sécurité, de justice, et d'application de la loi. J'ai entendu, ces derniers temps, M. le ministre parler davantage d'application de la loi que de sécurité et de justice. Mais il est indispensable que l'Etat assume complètement son rôle dans ce domaine.

L'application de la loi, c'est aussi la garantie, pour les citoyens de la collectivité territoriale de Corse comme pour ceux des autres régions, de pouvoir vivre dans cette partie du territoire national comme dans n'importe quelle autre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Sachons l'affirmer avec force.

M. Bernard Pons. Absolument !

M. Jean-Louis Debré. Qui est responsable ?

M. José Rossi, rapporteur. J'ai également souvent entendu M. de Rocca-Serra, qui est un sage et auprès duquel je travaille depuis longtemps...

M. Pierre Mazeaud. Il ne va pas vous suivre sur ce projet !

M. Jean-Louis Debré. Vous ne suivez pas la même voie que lui !

M. José Rossi, rapporteur. ... dire - et il ne me démentira pas - qu'il ne faut pas trop critiquer l'Etat, car en l'attaquant systématiquement on donne raison, au bout du compte, à ceux qui veulent le mettre à terre parce qu'ils visent un autre objectif que nous récusons avec force, celui de l'indépendance.

M. Marc Dolez. Très bien !

M. José Rossi, rapporteur. Notre objectif commun est d'arrimer la Corse à la République.

M. Jean-Louis Debré. En reconnaissant le peuple corse !

M. José Rossi, rapporteur. Quel est le meilleur moyen d'y parvenir ? Serait-ce en nous renvoyant systématiquement la balle, comme nous l'avons fait depuis un certain nombre d'années, quels que soient les gouvernements ? Quand cela va mal en Corse, on y entend dire que l'Etat est responsable, alors que, du côté de l'Etat, certains affirment que les Corses ne sont bons à rien, qu'il s'agit d'incapables avec lesquels on ne peut décidément rien faire. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Louis Debré. C'est vous qui dites cela !

M. José Rossi, rapporteur. J'ai même entendu certains ministres nous dire : « Ils nous piquent notre blé ».

M. Jean-Louis Debré. Des ministres socialistes !

M. José Rossi, rapporteur. Cela commence à bien faire !

M. Jean-Louis Debré. Des noms !

M. Bernard Pons. C'est un ministre de l'actuel gouvernement qui a dit cela !

M. Pierre Pasquini. Il a été dit que la solidarité nationale avait atteint un seuil !

M. José Rossi, rapporteur. Si nous continuons ainsi, mes chers collègues, nous n'irons pas très loin, ni les uns ni les autres.

Dans un débat aussi sérieux et aussi grave, on peut parfaitement avoir, sur l'approche de la meilleure solution au problème corse, des analyses différentes. Toutefois dans la mesure où, pour l'instant, aucune d'entre elles n'a apporté la démonstration de son efficacité absolue, sachons reconnaître qu'il peut être utile de chercher, non pas d'autres voies et je ne sais quelle aventure, mais une organisation permettant de répondre, peut-être dans de meilleures conditions, à une situation extrêmement difficile.

Telles sont les observations que je voulais formuler sur l'esprit général du texte.

Je ne reviendrai pas sur le débat relatif à la notion de peuple corse, qui nourrira notre discussion lorsque nous aborderons l'article 1^{er}.

En revanche, je m'attarderai sur la question des listes électorales qui a occupé largement la Haute Assemblée, suscitant la passion de nos collègues sénateurs.

J'ai un doute en la matière.

Ainsi que cela est ressorti des analyses approfondies de la commission des lois sur ce point, nous sommes nombreux à être sensibles à un élément essentiel : l'attachement des Corses qui résident hors de l'île à la possibilité de continuer à voter dans leur communauté d'origine, dans leur village ou dans leur ville. A l'opposé, existe la réalité incontestable des conditions légales nécessaires pour être électeur dans toutes les communes de France. Ces conditions sont très claires : il faut être soit résident, soit domicilié, soit contribuable depuis cinq ans, inscrit au rôle ou avoir vocation à l'être. Or il est très clair que, dans les communes corses de l'intérieur, 30 à 40 p. 100 des électeurs inscrits sur les listes électorales ne remplissent aucune de ces trois conditions.

Il est ainsi fréquent, dans certaines de nos communes, que, pour une population d'une certaine d'habitants, il y ait 300 électeurs inscrits sur les listes électorales. Cela ne traduit pas une fraude, contrairement à ce que prétendent avec humour et délectation certains de nos collègues ; cela résulte simplement d'une accumulation de strates sur les listes électorales qui ne sont jamais remises en cause ni révisées de façon systématique. Lorsque l'on est inscrit sur une liste électorale, on y reste.

Au-delà des Corses du continent, qui posent un vrai problème qu'il aurait peut-être fallu traiter de façon spécifique, se pose celui de l'équilibre entre la Corse de l'intérieur et les villes.

Monsieur Mazeaud, je sais que vous êtes attaché à ce dossier.

Quand, dans un village, à l'intérieur des terres, vous avez 300 électeurs pour 100 habitants, à Ajaccio pour 60 000 habitants, il y a 25 000 électeurs.

Pour la refonte des listes électorales - car il ne s'agit que d'une mise à plat - on va demander aux électeurs de se réinscrire sur les listes en faisant la démonstration qu'ils remplissent l'une des trois conditions. Si tel électeur ne peut pas être inscrit dans tel village de l'intérieur, il s'inscrira à Ajaccio ou à Bastia et participera à la démocratie locale là où il remplit les conditions pour être inscrit sur les listes électorales.

Cette réforme va dans le sens du bon exercice de la démocratie locale. Dès lors ne disons pas que l'on veut priver les Corses de leur droit de vote, ne disons pas qu'en inscrivant un électeur à Ajaccio plutôt que dans telle commune de l'intérieur, on va dépouiller économiquement l'intérieur ! L'inscription sur la liste électorale de telle commune n'a rien à voir avec le développement économique de celle-ci. Au moment où la classe politique en Corse est contestée à tort, où l'on invoque en permanence sa non-légitimité, nous devons nous donner toutes les chances pour réussir une réforme de l'envergure et de l'importance de celle qui nous est soumise mais qui ne comporte pas les risques que certains prétendent, de telle sorte que l'on n'entende plus contester en permanence la légitimité de ceux qui demain seront élus dans cette collectivité dont beaucoup siègent aujourd'hui ici. Cette contestation n'est certes qu'un prétexte mais elle donne des armes à ceux qui veulent aller dans une direction qu'aucun d'entre nous ne veut prendre.

Nos collègues du Sénat nous ont dit avec force qu'ils seraient d'accord pour la refonte des listes électorales, mais à condition d'y procéder pour toute la France. Pourquoi, demandent-ils, adopter une mesure discriminatoire contre la Corse puisque le code électoral prévoit le principe de la permanence des listes électorales ? Il ne s'agit pas d'une mesure de portée générale et systématique qui porterait atteinte à ce principe. C'est une refonte qui est faite une fois parce qu'elle participe d'une réforme d'ensemble. Le Conseil d'Etat, semble-t-il, d'après les informations dont nous disposons, a été appelé à se prononcer sur cette mesure.

M. Pierre Mazeaud. Ah !

M. José Rossi, rapporteur. Il ne semble pas qu'il ait relevé d'anomalies. Nous verrons ce que dira le Conseil constitutionnel sur le sujet.

M. Pierre Mazeaud. Le Gouvernement doit nous faire connaître l'avis dans son intégralité.

M. Guy-Michel Chauveau. Laissez parler l'orateur !

M. José Rossi, rapporteur. Laissez-moi terminer, cher collègue.

Rien sur le plan juridique ne paraît fondamentalement aberrant par rapport au système juridique en vigueur. Au-delà des analyses juridiques, la refonte, dans le respect des conditions d'inscription sur les listes électorales s'appliquant à l'ensemble du pays, est aussi un choix politique qui s'intègre à notre démarche d'ensemble.

Je conclurai en évoquant les mutations profondes qu'a subies la Corse au cours des vingt dernières années.

Malgré tout, et quoi qu'on ait dit, la Corse était encore une région en sous-développement au début des années 60 et c'est bien sous la V^e République qu'elle en est sortie. Incontestablement, elle a fait en vingt ans plus de chemin que la moyenne des régions françaises et a commencé à combler ce retard. Mais elle est encore la dernière des régions françaises ; elle est encore la lanterne rouge. Il faut poursuivre. Cette mutation si rapide, qui a apporté le progrès dans l'île, ne s'est pas faite sans traumatisme. La société insulaire ne s'est peut-être pas adaptée aussi vite qu'elle aurait pu le faire à cette mutation. Les accompagnements ne se sont pas faits dans de bonnes conditions. Il y a eu une sorte de rupture psychologique entre l'ensemble du système dirigeant insulaire, non pas seulement les politiques auxquels on s'en prend constamment, mais aussi le monde professionnel, les chefs d'entreprise, les leaders syndicaux. Il y a un problème d'adaptation à une situation nouvelle, une contestation excessive et injuste à l'encontre de la classe dirigeante. Si nous voulons reprendre l'initiative et non pas rester le dos au mur, face aux événements, face aux contestations, face aux excès de toutes sortes, dans la violence ou dans les mots, nous ne devons pas rester immobiles, mais aborder le dossier corse dans un esprit de réforme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rappel au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Guy-Michel Chauveau. Quel article ?

M. Pierre Mazeaud. L'article 55, pour l'amélioration et la compréhension de nos débats !

Monsieur le président, j'ai écouté le rapporteur avec beaucoup d'intérêt. Il n'a pas manqué, pour justifier une partie de sa position - je dis bien « une partie » - de faire appel à l'avis du Conseil d'Etat. A ce sujet, nous avons déposé, mon collègue Pandraud et moi-même, une proposition de loi afin que cet avis soit public. Car - et je me tourne vers le ministre - il est inadmissible que l'on cite l'avis du Conseil d'Etat quant il paraîtrait favorable à celui qui s'en sert...

M. Bernard Pons. Ce qui n'est pas évident !

M. Pierre Mazeaud. En effet, car la preuve n'en est point apportée !

M. Guy-Michel Chauveau. Pons en sait quelque chose !

M. Pierre Mazeaud. ... et que l'on ne nous le fasse pas connaître dans sa totalité.

M. Alain Griotteray. C'est vrai !

M. Pierre Mazeaud. Or, dans certains débats, le Gouvernement n'a pas manqué de citer quelques lignes d'un avis, se contentant de celles qui lui étaient particulièrement favorables, alors que l'ensemble de l'avis du Conseil d'Etat concluait, à l'évidence, en sens contraire. Nous ne connaissons cet avis que lorsque nous saisissons le Conseil constitutionnel qui le mentionne dans sa décision. C'est quelque chose, monsieur le président, d'inadmissible.

M. Alain Griotteray. Intolérable !

M. Pierre Mazeaud. Je souhaiterais que, dans la mesure où le Gouvernement, qui connaît l'avis du Conseil d'Etat, et auquel il appartient, seul, de le rendre public, le fasse

connaître dans son intégralité, et ne s'en serve pas simplement dans la ligne qui pourrait lui être éventuellement favorable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Monsieur le député, votre appel au règlement soulève en effet un point de droit intéressant. M. le ministre de l'intérieur auquel je vais maintenant donner la parole vous répondra par ricochet, si je puis dire.

M. Jean-Louis Debré. Et diffusera l'avis !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'Assemblée nationale est aujourd'hui invitée, pour une deuxième lecture, à examiner un projet qu'elle a adopté il y a quelques mois, le 23 novembre 1990 exactement.

Le débat, avant cette adoption, alors que le Gouvernement s'exprimait par la voix d'un autre ministre de l'intérieur, n'avait manqué ni de conviction ni d'arguments. Ce débat, en effet, répondait à un souhait du Gouvernement, qui était simple : rechercher des solutions durables aux difficultés que connaît la Corse.

Cette première discussion a permis d'examiner les dispositions concrètes d'un projet de statut qui doit donner aux Corses, à leurs élus, de nouvelles responsabilités et un cadre institutionnel renoué pour les exercer.

Ce projet est le fruit d'une longue concertation avec les élus de toutes les sensibilités, comme l'a à plusieurs reprises indiqué mon prédécesseur. Le dialogue avec les acteurs économiques, sociaux, culturels, a été conduit pendant de nombreux mois ; c'est un fait sans précédent en Corse.

Mesdames, messieurs les députés, ce gouvernement a fait un choix : traiter la question corse et non pas l'éluider et non pas y répondre, comme on l'a trop souvent fait dans le passé, en alternant répression et promesses.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Où en est aujourd'hui la Corse ? C'est aujourd'hui, pour tous les observateurs de la vie publique, une crise ancienne, vieille certainement de plus d'une quinzaine d'années.

Au terme de ces quinze ans, la Corse est victime à la fois d'un malentendu qui s'installe entre elle et l'opinion nationale, d'un décalage en Corse même entre les aspirations exprimées et les réponses apportées. C'est, plus profondément, la modernisation, difficile, d'une société ancienne et structurée. C'est aussi l'érosion lente d'une culture qui s'apparente aux plus anciennes civilisations d'Europe et qui s'appuie sur une langue parlée et écrite. Ce sont les obstacles au développement, ceux qui tiennent à la géographie tourmentée, à l'absence de traditions industrielles, à l'urbanisation parfois, souvent même, mal maîtrisée ou au déficit de qualification.

Le Gouvernement voit là un défi. Il entend le relever. La voie institutionnelle - M. le rapporteur l'indiquait à l'instant - est nécessaire, mais, incontestablement, n'est pas suffisante. La réforme du statut ne saurait demeurer l'unique réponse à apporter.

Le Gouvernement s'est attaqué avec détermination aux difficultés de la Corse : quatre comités interministériels depuis 1988 ont débattu des principales questions, de la création d'emplois, des transports, de l'éducation, de l'aménagement de l'espace insulaire. J'ai l'intention de demander au Premier ministre la tenue, avant cet été, d'une nouvelle réunion de ce type avec les principaux ministres intéressés. Il faudra faire le point de ce qui a été fait et, surtout, faire le point de ce qui reste à engager parmi les priorités que l'Etat s'est assignées, mais aussi définir les prochaines étapes à accomplir.

La continuité est affirmée et tous ceux qui sont sincèrement attachés à la résolution des difficultés de la Corse reconnaissent que le Gouvernement a véritablement une politique pour la Corse et avec les Corses.

Je veux vous dire ma conviction que soit poursuivie cette politique au profit de la Corse, fondée sur trois axes d'effort.

Premier axe : le développement de l'île. Une possibilité de développement harmonieux et maîtrisé survit encore. Si cette chance n'est pas saisie, la Corse n'échappera pas aux tentatives spéculatives.

Deuxième axe : la préservation de l'identité historique et culturelle de la Corse. Ces aspirations, sous des formes différentes, parcourent toutes les générations vivant dans l'île et les Corses installés hors de l'île y restent très attachés.

Troisième axe : le respect de l'état de droit. Les lois de la République s'appliquent en Corse comme ailleurs.

M. André Rossinot et M. Alain Griotteray. Chiche !

M. le ministre de l'intérieur. Elles sont le meilleur garant de la cohésion et du développement insulaires.

Je crois utile que ces principes soient rappelés à l'attention de votre assemblée, mais aussi pour tous ceux qui sont attentifs à ce débat, notamment en Corse. Je l'ai indiqué au Sénat et je le répète devant l'Assemblée nationale, l'autorité de l'Etat, de l'Etat démocratique doit exister en Corse comme ailleurs, ni plus ni moins qu'ailleurs.

Le rapporteur, à l'instant, M. José Rossi, a exposé le point de vue de la commission des lois. Il a rendu compte avec précision des préoccupations qu'elle a exprimées. Il a aussi lancé un appel auquel je répondrai dans un instant.

La commission des lois a en effet pris connaissance du texte élaboré et voté par le Sénat. Elle a constaté, comme je l'avais fait moi-même à l'issue des travaux au Sénat, que celui-ci, comme c'était parfaitement son droit, a fait prévaloir une autre conception...

M. Charles Millon. Bien meilleure !

M. le ministre de l'intérieur. ... qualifiée à l'instant de très différente par votre rapporteur, du futur statut de la Corse. En effet, au cours des débats de la Haute assemblée, débats qui ont été longs, parfois difficiles, c'est vrai, mais toujours extrêmement sérieux, argumentés, complets...

M. Pierre Mazeaud. Donc, ils ne sont pas à rejeter.

M. le ministre de l'intérieur. ... deux logiques se sont dessinées.

L'une exclut la création d'une nouvelle collectivité. Elle maintient la Corse dans le cadre des régions ; c'est ce que vous indiquiez à l'instant, monsieur le rapporteur. Cette conception, aux yeux du Gouvernement, pêche par son immobilisme. Elle ne prête pas attention, ou pas suffisamment, aux aspirations exprimées en Corse.

A cela s'oppose une autre logique, celle du Gouvernement, celle qu'a suivie votre assemblée en première lecture. C'est une évolution dynamique de la collectivité territoriale, la prise en compte de la spécificité insulaire, bref un parti pris plus ouvert et plus généreux de nature à mobiliser tous ceux qui veulent construire l'avenir de l'île.

C'est cette seconde logique que votre commission souhaite voir confirmée...

M. Jean Giovannelli. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur... et le Gouvernement ne peut que s'en réjouir.

Le statut dont l'examen vous est proposé n'est pas présenté par le Gouvernement comme un préalable au développement, mais c'est l'une des conditions pour que l'île rattrape son retard de développement, retard qui a été décrit à l'instant par votre rapporteur.

Pierre Joxe, au mois de novembre dernier, a présenté devant votre assemblée l'ensemble du dispositif et le détail des mécanismes qu'il prévoit.

A l'occasion de cette nouvelle lecture, je souhaite avant tout examiner les principaux arguments qui plaident en faveur de ce projet, et ce à la lumière des réactions qu'il a suscitées et du débat public qu'il a favorisé.

Le projet qui vous est présenté, mesdames, messieurs les députés - cela a déjà été dit, mais il faut le répéter - est tout d'abord une loi de décentralisation. Cet effort de décentralisation est, en Corse, plus nécessaire qu'ailleurs.

La réponse institutionnelle apportée par ce projet repose sur trois piliers : l'élargissement des compétences, le renforcement de l'exécutif, le respect des exigences de la démocratie locale.

A propos de l'élargissement des compétences, le débat n'a pas fait apparaître jusqu'à présent de critiques majeures. Chacun s'accorde à penser que l'insularité appelle des solutions novatrices et donc des compétences fortes dans le domaine tant du développement économique, monsieur le rapporteur, que dans celui de l'identité et du patrimoine culturel.

S'agissant du renforcement de l'exécutif, j'ai surtout perçu la crainte que l'on veuille expérimenter en Corse un modèle qui serait étendu ensuite à d'autres régions. C'est ce qui a été indiqué par plusieurs sénateurs. Je réaffirme que la question n'est pas à l'ordre du jour et aucune étude n'est engagée en ce sens. Il reste - et c'est l'essentiel - que la collectivité territoriale doit devenir le lieu où s'élabore et se décide l'avenir de l'île. C'est le but de la rénovation du cadre institutionnel qui vous est proposé. C'est une loi de décentralisation. La nouvelle collectivité doit devenir un interlocuteur crédible, reconnu, capable d'élaborer un plan de développement, de tracer les priorités de l'aménagement de l'île. Dans les discussions où son avenir se joue, la Corse doit être entendue.

Le troisième pilier sur lequel repose le projet n'est pas le moins discuté. Je veux parler - et vous y avez fait allusion, monsieur le rapporteur - du fonctionnement de la démocratie locale. Un exercice salutaire est proposé par ce projet : la refonte des listes électorales. Paul Silvani, l'un des historiens de la société corse contemporaine, écrivait il y a quinze ans : « Le grand problème que la Corse pose à la France est aujourd'hui celui de la démocratie régionale. » Quinze ans après, ce problème n'est pas entièrement résolu. Certes, le statut de 1982, l'élection de l'Assemblée de Corse au suffrage universel ont permis l'expression publique de toutes les sensibilités et leur représentation. Mais un malaise subsiste qu'attestent, ces dernières années, des dizaines de milliers de contentieux relatifs à l'inscription sur les listes électorales. De même - vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur - l'examen des listes de certaines communes peut légitimement susciter quelques interrogations quand, sur l'une de ces listes, on dénombre 571 électeurs pour 92 habitants. Il est vrai aussi - vous l'avez indiqué à juste titre, monsieur le rapporteur - qu'alors que dans certaines petites communes le nombre des électeurs est supérieur à celui des habitants, à Ajaccio, préfecture, on compte, pour 60 000 habitants, 25 000 électeurs. Dans ce domaine, le texte ne propose rien de plus que le retour à une situation normale pour la Corse et le droit de voter pour les Corses selon les mêmes critères que dans le reste du pays. J'ai assuré ceux des élus de Corse que cette disposition troublait qu'il n'y avait, de la part du Gouvernement, ni l'ombre d'un soupçon ni encore moins une remise en cause, mais seulement une conviction : le respect de l'état de droit ; c'est aussi le respect du droit électoral avec les moyens appropriés.

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Des promesses avaient été faites !

M. le ministre de l'intérieur. Voilà donc, mesdames, messieurs les députés, un cadre institutionnel nouveau qui n'est calqué sur aucun modèle étranger. Elaboré selon les principes de notre droit, il a pris en compte les spécificités de la Corse.

L'article 1^{er} du texte a été largement discuté, à tel point - vous l'avez dit, monsieur Rossi - qu'il a parfois occulté d'autres dispositions essentielles du projet.

Certains n'ont pas voulu entendre que cette référence répond à une démarche politique claire dont les termes sont bien connus de tous. Depuis que l'Assemblée de Corse en a délibéré le 13 octobre 1988, cette expression est aujourd'hui admise par une majorité de Corses comme traduisant le sentiment profond de leur identité culturelle.

Dès lors, la République ne fait rien d'autre que de rappeler dans le vocabulaire de ses lois une réalité que personne ne conteste.

Pour une majorité de ceux qui vivent en Corse, l'inclusion de cette mention dans la loi, loin de revêtir un caractère provocant ou attentatoire à l'unité de la France, représente au contraire un signe d'apaisement et de dialogue.

C'est bien ainsi d'ailleurs que l'avait entendu l'Assemblée de Corse en octobre 1988, et c'est ainsi, bien évidemment, que l'a entendu le Gouvernement lorsqu'il a, dans des termes identiques, repris dans son projet de loi la formulation retenue par l'Assemblée de Corse.

Je ne connais pour la Corse que le dialogue dans le cadre de la démocratie.

Les politiques que d'autres principes inspiraient n'ont pourtant jamais connu que l'échec. Pour sa part, sans faiblir sur le respect scrupuleux de l'état de droit, le Gouvernement n'entend pas moins contribuer à ce que le débat et le dialogue se substituent définitivement à la violence.

Il importe que la Corse reprenne durablement le chemin de la paix civile, que les nouvelles générations fassent l'apprentissage de la démocratie locale.

Le texte qui vous est proposé marque à la fois la confiance de la France dans la Corse, renouvelée après plus de deux siècles d'histoire commune, la confiance de la République dans sa propre capacité à intégrer, à rassembler, et la confiance des Corses entre eux et en eux-mêmes.

Mesdames, messieurs, ce texte est une étape.

Ce projet de statut, si le Parlement veut bien l'adopter, s'apparente davantage au début d'un processus qu'à son aboutissement.

M. Pierre-André Wiltzör. Cela promet !

M. le ministre de l'intérieur. Ce projet est avant tout une étape nécessaire pour permettre le développement de la Corse et, prioritairement, pour favoriser son développement économique.

La stratégie de développement économique dont l'Etat défend les principes peut être aisément décrite. Il s'agit de rattraper d'ici à la fin du siècle les retards accumulés en équipements publics et dans les infrastructures de desserte, grâce aux contrats de Plan et aux fonds européens... (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. Cela fait dix ans que vous le dites !

M. le ministre de l'intérieur. ... de construire en Corse une économie moderne et diversifiée en se fondant sur la valorisation des potentiels de l'île, sur un secteur industriel et agro-alimentaire qu'il convient de faire décoller, sur les créneaux qui lui sont propres, sur une activité touristique tournée vers la qualité, de préserver les atouts naturels et culturels de l'île grâce à un aménagement maîtrisé de son sol et de ses ressources, enfin, de permettre à la Corse d'améliorer son image d'espace ouvert aux activités économiques nouvelles, en assurant sa promotion et en cherchant à accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée.

Je reviendrai, si la discussion nous le permet, sur les mesures concrètes déjà prises dont l'impact financier est loin d'être négligeable.

Je veux avant tout parler de l'avenir de la Corse et des moyens à mobiliser.

On a dit trop vite que le projet de statut n'avait pas de dimension économique.

M. Pierre Mazeaud. C'est le rapporteur qui l'a dit !

M. le ministre de l'intérieur. Que l'on retienne quelques exemples !

La nouvelle collectivité devient un centre réel de décision et d'impulsion à travers les nouvelles institutions, les offices, et des compétences élargies et cohérentes.

Un budget multiplié par trois et demi offre une marge de manœuvre nouvelle et substantielle.

Une priorité est clairement accordée au secteur clé des transports autour de trois principes : la progression garantie de la dotation de continuité territoriale, la maîtrise par la collectivité d'une politique cohérente des transports, la réaffirmation, sans aucune ambiguïté, du cadre de service public dans lequel, aujourd'hui comme demain, doivent s'inscrire les liaisons entre la Corse et le continent.

Je ne peux que souhaiter que, sur ces points, qui sont essentiels, notre discussion puisse permettre d'améliorer les dispositifs proposés.

Monsieur le rapporteur, j'ai écouté votre appel. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Par amendement, lors de la première lecture, il avait été demandé d'instituer un fonds d'équipement pour l'aménagement de la Corse. Le Gouvernement est prêt à apporter des ressources budgétaires mais certaines mesures proposées, et je pense en particulier à la taxe sur les transports, ne sont pas bonnes.

En effet, à partir du moment où l'on veut développer le tourisme, il n'est pas souhaitable d'instituer une taxe sur les transports qui entraînera une augmentation du prix du passage.

Nous en discuterons, monsieur le rapporteur, au cours du débat. L'institution d'un fonds d'équipement pour l'aménagement de la Corse est effectivement une mesure économique importante. Il conviendra que le Gouvernement y participe budgétairement.

M. Jean-Louis Debré. Ce sont les cadeaux !

M. le ministre de l'intérieur. Parmi les engagements nouveaux de nature à favoriser le développement économique, deux me paraissent essentiels.

Le projet qui vous est soumis impose au Gouvernement d'engager avec la future collectivité un dialogue d'où naîtra le projet de réforme fiscale dont la Corse a besoin, sans démagogie, avec un souci d'efficacité économique et de création d'emplois productifs.

Il faut poursuivre les préparatifs de l'énorme investissement que sera le futur gazoduc franco-italien qui desservira la Corse, améliorant ainsi sa desserte énergétique et donc son attrait aux yeux des investisseurs potentiels.

Nous avons eu, sur ce point, un large débat au Sénat et j'ai noté qu'il convenait de tenir compte également des programmes E.D.F. en cours de façon qu'il n'y ait pas de temps mort. Les barrages actuels ont d'ailleurs le mérite non seulement d'apporter de l'énergie mais en plus de permettre des opérations très utiles sur le plan agricole.

Le chantier du développement économique de la Corse doit être conduit avec détermination, comme l'a été la réforme des institutions locales.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. L'un ne peut aller sans l'autre. Il n'y aura pas en Corse de développement économique sans institutions locales crédibles et efficaces, mais il n'y aura pas d'issue durable à la crise que connaît la Corse si son retard de développement n'est pas progressivement rattrapé. Tel est le sens de l'effort de solidarité nationale déjà engagé et à poursuivre.

Ce projet est de nature à rassembler...

M. Pierre Mazeaud. Rassembler qui ?

M. Jean-Louis Debré. Les terroristes !

M. le ministre de l'intérieur. ... ici comme en Corse tous ceux qu'anime le souci authentique d'aider à construire l'avenir de la Corse.

On peut certes discuter telle disposition...

M. Pierre Mazeaud. L'ensemble des dispositions !

M. le ministre de l'intérieur. ... souhaiter telle amélioration. Le Gouvernement est disposé à l'accepter.

Ceux d'entre vous qui observent attentivement la Corse ne s'y sont pas trompés. Ce projet a créé une attente majoritaire.

Ne restons pas immobiles, avez-vous dit, monsieur le rapporteur. Vous avez raison. C'est l'aspiration du Gouvernement.

Mesdames et messieurs, je pense que vous m'accorderez au moins une qualité : je respecte les droits des parlementaires et je m'efforce toujours de répondre à leurs questions.

Monsieur Mazeaud, ainsi que vous l'avez d'ailleurs rappelé, en juriste que vous êtes, le Gouvernement n'est pas obligé de communiquer le contenu d'un avis du Conseil d'Etat.

En ce qui me concerne, je n'ai jamais fait état de cet avis et je n'en ferai pas état au cours du débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est M. Rossi qui en a fait état !

M. Jean-Louis Debré. Vous ne répondez pas à la question !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Je ne veux pas engager un débat (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Jean-François Delahais. Ce n'est pas la peine !

M. Jean-Louis Debré. C'est important !

M. Pierre Mazeaud. ... mais si je me suis adressé à vous, monsieur le ministre, j'ai rappelé que c'était M. le rapporteur lui-même qui avait fait état d'un avis, ce qu'il reconnaît volontiers d'ailleurs. Je suppose, dans la mesure où seul le Gouvernement détient cet avis, que vous l'avez peut-être porté à sa connaissance.

M. José Rossi, rapporteur. C'est une supposition ! (*Soupires.*)

M. le président. M. Charles Millon et les membres du groupe Union pour la démocratie française opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le ministre, avant de défendre la question préalable, permettez-moi de faire quelques remarques.

La première me concerne personnellement. Toute mon enfance a été bercée par les récits d'Erckmann-Chatrian...

M. Gilbert Millet. Remarquables.

M. Charles Millon. ... racontant l'histoire de ces Alsaciens arrachés à la mère-patrie en 1870 qui ne rêvaient que de réintégrer l'unité nationale, ce qui arriva en 1918.

Depuis l'ouverture de ce débat, j'ai la terrible impression de vivre à l'envers ce que ces Alsaciens ont vécu il y a quelques années. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) J'ai l'impression de voir une partie de mon pays lâcher les amarres et quitter le sein de la nation pour rejoindre je ne sais quel port.

Si je vous parle ainsi, c'est bien évidemment parce que je suis français, de cœur, de souche, de nationalité, mais également parce qu'une partie de ma famille est d'origine corse et regarde ce texte avec une tristesse infinie.

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas le cas de la majorité des Corses !

M. Charles Millon. Ma deuxième remarque concerne mon ami, le rapporteur José Rossi.

M. Jean-Pierre Balligand. Excellent rapporteur !

M. Charles Millon. Je salue la passion qu'il a mise à suivre ce projet de loi mais je crains - je le lui dis fraternellement - qu'il n'ait été ébloui par l'amour pour son île natale et qu'il n'ait pas pris toute la mesure des conséquences de certaines dispositions proposées par le Gouvernement et reprises par la commission (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, j'aimerais vous faire part d'une certaine tristesse. J'aurais préféré monter à cette tribune pour dire qu'il y a urgence à délibérer sur la situation de la Corse. J'ai en effet conscience des difficultés que traverse la Corse depuis tant d'années.

Difficultés en matière d'ordre public. Qui peut oublier ces assassinats, ces attentats, ces hommes en cagoule qui traversent impunément les villages et les communes de la Corse ? Qui peut oublier ce climat de crainte ou de délation qui règne dans un certain nombre de communes de cette île ?

Difficultés en matière économique et sociale. Je n'ai pas besoin de les décrire. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, M. le rapporteur, et bien d'autres orateurs les ont soulignées en première lecture.

Difficultés en matière de chômage, de développement économique, de formation.

Oui, j'aurais aimé pouvoir monter à cette tribune pour vous dire qu'il y a urgence à délibérer sur la Corse parce qu'il y a urgence à permettre à cette partie du territoire français de s'intégrer économiquement, socialement, dans le grand développement de notre nation !

Mais, monsieur le ministre, y a-t-il vraiment lieu de délibérer sur un projet de statut de la Corse alors que le Gouvernement n'a retenu aucune de nos critiques, de nos analyses, de nos observations, aucune de nos propositions faites en première lecture ?

Y a-t-il vraiment lieu de délibérer sur ce projet portant statut de la Corse alors que la majorité de la commission des lois, en accord bien sûr avec le Gouvernement, n'a retenu aucune des propositions de la Haute assemblée ?

Y a-t-il vraiment lieu de délibérer sur un projet portant statut de la Corse alors que les arguments avancés au départ par le Gouvernement pour justifier son projet - le retour à la paix civile, un accord passé avec les nationalistes, la fin des troubles publics - se sont envolés en fumée et que l'actualité la plus récente, une actualité dramatique, faite d'assassinats et d'attentats, a démontré le caractère illusoire de la démarche que vous avez choisie ?

Y a-t-il vraiment lieu de délibérer sur un projet qui ne résoudra pas les problèmes corses, et je vais le démontrer, qui atteindra l'unité nationale, qui mettra en place des institutions politiques spécifiques dérogatoires en complet décalage avec ce qui est souhaitable et, ce qui est plus grave, et vous l'avez souligné, monsieur le ministre, en parlant du début d'un processus...

M. le ministre de l'intérieur. Economique, oui !

M. Charles Millon. ...qui conduira inéluctablement, je le crains, au détachement de la Corse de la République française ?

M. Jean-Louis Debré. C'est vrai !

M. Charles Millon. Oui, monsieur le ministre, c'est avec gravité que j'aborde ce débat, car ce n'est pas en procédant à un bricolage institutionnel que l'on résoudra les problèmes corses.

Ce n'est pas en retouchant une fois de plus les institutions que l'on va permettre à l'Etat de se faire respecter !

Ce n'est pas en bricolant les institutions que l'on va recréer les conditions favorables à de nouveaux investissements, qu'ils soient publics ou privés !

Ce n'est pas en bricolant les institutions que l'on va permettre de lutter contre le chômage et d'instaurer des systèmes de formation efficaces.

Si vous n'êtes pas convaincu, monsieur le ministre, relisez les discours de nos grands anciens lorsqu'ils parlaient de la Bretagne et du Massif central. Je les ai relus avant ce débat. A l'époque, un certain nombre de députés de la Bretagne et du Massif central parlaient de leur région avec une certaine angoisse en évoquant le taux anormal de chômage, l'inadaptation du système de formation, le retard des infrastructures. Ils n'ont jamais demandé un bricolage institutionnel pour répondre à leurs problèmes fondamentaux !

M. Pierre Mazeaud. Exactement !

M. Charles Millon. Au contraire, ils se sont tournés vers la République française et le gouvernement de la République et ont obtenu la mise en place d'un plan breton - Raymond Marcellin sait à quoi je fais référence - et d'un programme de développement du Massif central. Valéry Giscard d'Estaing, lorsqu'il était sur ces bancs ou lorsqu'il a assumé les fonctions de ministre, savait de quoi il parlait !

M. Pascal Clément. Tout à fait !

M. Charles Millon. Voilà comment on peut résoudre des problèmes économiques et sociaux. Il faut d'abord rétablir l'autorité de l'Etat et ensuite avoir une volonté politique pour engager des programmes économiques et sociaux.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Charles Millon. C'était la bonne orientation. Malheureusement, vous vous engagez dans le bricolage institutionnel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Par ailleurs, monsieur le ministre, ce projet risque d'atteindre à terme l'unité nationale. Pour des raisons que l'on comprend si l'on se place simplement sur le plan médiatique ou sur le plan de la politique à la petite semaine, vous avez fait la concession d'une expression : « le peuple corse », mais j'ai l'impression que vous n'avez pas pris la dimension de ce que vous avez fait.

M. Philippe de Villiers. C'est grave !

M. Jean-Louis Debré. Ils sont irresponsables !

M. Charles Millon. « Peuple corse », dites-vous, et vous avez ajouté, sous l'influence du Président de la République, « composite du peuple français ». Le mot « peuple » doit donc être entendu de la même manière à chaque fois.

Qu'est-ce qu'un Français ? C'est quelqu'un qui a une langue, une histoire, un territoire...

M. Jean-Louis Debré. Une volonté !

M. Charles Millon. ... une volonté, bien sûr, et enfin une nationalité. On peut devenir français, grâce à la naturalisation, grâce au prix du sang, et l'on a des exemples. Mais comment peut-on devenir corse ? Pourra-t-on être naturalisé corse ? Y aura-t-il des Corses, des Bretons, des Alsaciens parmi les Français ?

Je crois, monsieur le ministre, que vous ne vous rendez pas compte de la gravité de ce que vous faites. Vous êtes en train d'introduire un ver dans tout l'édifice non pas de la République mais de la France, c'est-à-dire de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Vous êtes en train de mettre en place non pas une loi de décentralisation, mais une loi de dislocation. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Peu à peu, on verra notre pays revenir sur sa belle histoire, celle des rois et des républiques, qui a permis à tout un peuple de trouver son unité dans l'expression de sa volonté et le dessein qu'il poursuit.

Écoutez tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères nous parler de ce peuple français, j'avais envie de lui dire : « Parlez-en donc au ministre de l'intérieur ! Comment pouvez-vous évoquer l'attitude du peuple français face à la question kurde le jour même où il soumet à l'Assemblée un projet de loi, plus médiatique que politique, qui va, à terme, provoquer la dissolution de notre pays ? ».

J'ai parlé de projet médiatique. En effet, monsieur le ministre de l'intérieur, votre prédécesseur a obéi à une mode bien connue et que les journaux analysent de temps en temps, celle de la politique des coups ou de l'effet d'annonce, peut-être les deux.

Il a d'abord voulu montrer qu'il était capable, lui, d'arrêter les attentats, ce qu'aucun ministre de l'intérieur n'avait pu faire auparavant.

M. Jean-Louis Debré. A quel prix ?

M. Charles Millon. C'est cela, la politique des coups, et l'on a pu croire quelque temps qu'elle allait réussir. Et puis, patatras ! voilà que la situation est devenue pire qu'avant !

M. Jean-Louis Debré. Ils ont cédé !

M. Charles Millon. La politique de l'effet d'annonce, vous la connaissez : chaque mercredi, il faut sortir quelque chose. Alors, on a sorti un projet de loi, mais un projet terrible. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Ne riez pas, chers collègues - car il y va de l'unité nationale. C'est un sujet, même si l'on n'est pas d'accord avec moi, dont on n'a même pas le droit de sourire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Ce projet, en créant une collectivité territoriale spécifique, risque de déstabiliser tout notre édifice républicain. Vous avez ironisé tout à l'heure sur le travail de la Haute Assemblée. Personnellement, je l'admire. Elle a très bien compris, en effet, qu'il était très dangereux de construire en Corse une collectivité territoriale spécifique. Certes, vous pourrez toujours m'opposer des justifications juridiques tirées de l'article 72 de la Constitution. Mais je ne parle pas de juridique, je parle de politique !

Non seulement cette construction est dangereuse, mais elle paraît illusoire. Il faut remettre les pieds sur terre ! La Corse, c'est 220 000 habitants, avec deux départements, donc deux conseils généraux, plus une assemblée régionale que préside notre collègue de Rocca Serra.

Toutes ces institutions permettent déjà à la Corse de faire face à ses devoirs et à ses charges. Or on va supprimer l'assemblée régionale et la remplacer par une collectivité territoriale spécifique, avec d'un côté un pouvoir exécutif et de l'autre un pouvoir délibératif. Mais ce ne sera pas n'importe quel exécutif. Ce ne sera pas un président classique, comme dans les régions de droit commun, mais un président assisté de ministres. (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la*

démocratie française et du Rassemblement pour la République.) Ces ministres auront en face d'eux une assemblée - présidée par un autre président - qui aura la possibilité, que l'on est allé puiser dans le droit constitutionnel allemand, de voter une motion de défiance.

Quelle sera, monsieur le ministre, l'efficacité économique et politique de telles institutions ? Je crains que l'on n'entre dans le système de la palabre : on va continuellement débattre, se défier, voter, rediscuter. Et pendant ce temps, les infrastructures économiques ne se mettront pas en place, le développement économique ne sera pas engagé, les investissements ne reprendront pas, l'autorité de l'Etat ne sera pas rétablie, les systèmes de formation ne seront pas renouvelés. Bref, on aura fait du « byzantinisme institutionnel ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*) Pire, je crains, monsieur le ministre, que pour mettre fin au système des clans, que l'on connaît ou que l'on a connu en Corse, on n'instaure le régime des partis pour terminer dans la loi de la mafia. Car c'est ce qui va arriver. On va voir s'instaurer dans l'Assemblée de Corse un régime des partis comme celui qu'on a connu sous la IV^e République et peu à peu, étant donné l'impuissance innée du système que vous voulez mettre en place, la loi de la force s'imposera. Or la loi de la force, malheureusement - on le devine à travers certains des événements actuels - c'est celle que tout le monde redoute, c'est la loi de la mafia.

Je vous demande en conséquence, monsieur le ministre, de bien réfléchir avant de continuer ce débat. Vous touchez à l'unité nationale. Vous touchez à une collectivité territoriale, la région Corse, pour en faire une collectivité spécifique fondée sur des considérations totalement inacceptables.

Surtout, vous n'avez pas pris la mesure de l'effet de contagion que cette transformation va produire. Permettez-moi d'insister quelques instants. Vous le savez, j'assume la charge de président du conseil régional de Rhône-Alpes. En cette qualité, j'appartiens à ce que l'on appelle l'association des régions d'Europe. Je rencontre régulièrement des collègues présidents de régions, qu'ils soient français, allemands, espagnols, italiens ou d'autres pays d'Europe. Or je vois peu à peu des régions qui se mettent à rêver à une éventuelle autonomie, des membres du personnel politique qui se demandent pourquoi, eux aussi, ne seraient pas président avec des ministres, pourquoi leur région ne serait pas autonome par rapport à l'Etat ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes de l'union du centre, Union pour la démocratie française, et du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. C'est le fond du problème !

M. Charles Millon. Monsieur le ministre, sachez que je suis un décentralisateur convaincu. Je l'ai démontré par mes actions, mes discours et l'affirmation de mes convictions. Mais jamais je ne jouerai la région contre la nation, car je considère la région comme un élément interne indissociable de la nation.

Avec le système que vous proposez pour la Corse, vous distillez un poison que l'on verra apparaître un jour en Alsace, au Pays basque ensuite, en Catalogne...

M. Philippe de Villiers. En Bretagne !

M. Charles Millon. ... en Bretagne ou dans d'autres régions.

M. François Colombat. En Auvergne ?

M. Charles Millon. Nous direz-vous ce jour-là : « il est trop tard, il faut y aller » ?

Monsieur le ministre, réfléchissez bien. On n'a pas le droit de jouer avec le pays. On n'a pas le droit d'opter pour une loi de dislocation pour de simples raisons politiques. On n'a pas le droit d'engager le processus que vous voulez mettre en œuvre. Attention à la contagion qui risque de toucher d'autres régions françaises !

Tout cela, je l'ai dit lors du précédent débat. Vous ne m'avez pas écouté. Je suis prêt à vous faire parvenir des documents où des Catalans de Perpignan s'interrogent sur le point de savoir s'il ne faut pas créer une grande région Catalogne avec la généralité de Catalogne espagnole. Je pourrais de la même façon vous adresser des coupures de journaux où l'on fait référence à ce que l'on appelle la Lotharingie et où le Bade-Wurtemberg propose à l'Alsace de créer une grande

région - au-dessus de la nation bien sûr. Je pourrais vous soumettre d'autres coupures, concernant le Pays basque, où il est non seulement fait référence aux propos d'un conseiller du Président Mitterrand qui n'écarte pas la notion de peuple basque, mais où, pire encore, des responsables politiques basques commencent à se demander s'il ne conviendrait pas d'évoluer vers un système comparable au système corse !

Encore une fois, vous n'avez pas le droit de laisser s'engager ce processus. Vous savez qu'il ne résoudra ni les problèmes économiques, ni les problèmes sociaux, mais qu'en revanche, il va créer des difficultés politiques insurmontables, qui deviendront un jour institutionnelles et vous feront regretter d'avoir été à ce banc et de ne pas m'avoir écouté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la démocratie française, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je l'ai annoncé en introduction, j'aurais préféré monter à cette tribune pour dire qu'il y avait lieu de délibérer. Je dis au contraire qu'il n'y a pas lieu de le faire, pour les raisons que je viens d'exposer.

Et pourtant, le texte du Sénat est excellent. Sans doute allez-vous me dire que, dans ces conditions, il faut en débattre et donc ne pas voter la question préalable. Convaincu que vous opposerez un refus à chaque article et sachant, si j'ai bien compris, que vous êtes prêt à utiliser des procédures exceptionnelles du type de celle de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution pour imposer votre volonté contre celles de la nation, je préfère encore que l'on adopte la question préalable et que l'on ne délibère pas !

Pourquoi ne pas retenir les propositions du Sénat, monsieur le ministre ?

M. Jean-Louis Debré. Parce qu'elles sont valables !

M. Charles Millon. Elles sont filles de la loi Defferre.

Auriez-vous oublié Gaston Defferre ? Je me souviens de lui nous parlant à cette tribune, en 1982, du statut de la Corse et nous expliquant, animé par sa passion jacobine - car il était un peu jacobin par certains côtés, n'en déplaise à Pierre Mazeaud -, que la Corse ne devait pas avoir un statut spécial, mais simplement un statut préparatoire au statut régional français.

M. Pierre Pasquini. Absolument !

M. Charles Millon. C'est ainsi que nous avons créé la région Corse, la première pièce du puzzle qu'allaient mettre en place les lois de décentralisation.

M. André Rossinot. Eh oui !

M. Charles Millon. Je veux croire, monsieur le ministre, que l'exemple de M. Defferre est important pour vous. Je vous demande simplement de vous placer dans sa filiation. Il a été pour vous, comme pour beaucoup de Français, un grand ministre. Il a fait passer, contre nous, une loi que maintenant on applaudit. Aussi, je vous le dis de tout mon cœur : reprenez le texte du Sénat ; faites-en la deuxième grande loi de décentralisation et, dans quelques années, on parlera des lois Marchand comme aujourd'hui on parle des lois Defferre.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire. J'ai parlé peut-être trop longtemps. Je l'ai fait avec ma passion, avec mon cœur, et je reviendrai en conclusion à Erckmann-Chatrion : je n'ai pas envie que les Corses subissent la loi que les Alsaciens ont connue de 1870 à 1914. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll, inscrit contre la question préalable.

M. Robert Le Foll. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien curieuse entrée en matière pour les députés de l'opposition qui utilisent la procédure de la question préalable afin d'empêcher la discussion d'un texte déjà amendé, selon les propos de M. Pasquini, « par un travail considérable du Sénat » et voté par leurs amis.

Nos collègues estiment-ils les propositions des sénateurs inadaptées à la solution du problème corse ? Ou tout simplement l'opposition souhaite-t-elle en rester au *statu quo*...

M. Pierre-André Wiltzer. Mais non ! Pas du tout !

M. Robert Le Foll. ... au moment où les Corses attendent des législateurs les mesures susceptibles de débloquent la situation ? Sur place, la déception serait grande si nous renoncions au projet de statut.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. Robert Le Foll. Nous venons d'entendre M. Millon affirmer qu'avec ce statut, la Corse allait se détacher de la France. C'est un discours que nous avons déjà souvent entendu ! Je rappelle simplement que, grâce à la concertation, à la volonté de dialogue, le Gouvernement a déjà résolu des problèmes difficiles. Il a ramené la paix là où régnait l'affrontement. Il faudrait ne pas l'oublier aujourd'hui.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. Robert Le Foll. Voilà des mois que la concertation a démarré.

M. Millon a dit que ce texte était un « coup politique ». Non ! C'est plus de deux ans de discussions, de rencontres, de concertation.

C'est à la fin de l'année dernière que l'Assemblée nationale a adopté le projet en première lecture. Si les événements internationaux l'avaient permis...

M. André Rossinot. C'est dur, l'héritage !

M. Robert Le Foll. ... nous en aurions terminé l'examen en session extraordinaire. Il est temps aujourd'hui de conclure et de mettre en place les institutions nouvelles, parce que les Corses n'acceptent plus l'incertitude, parce qu'ils sentent que le temps perdu ne se rattrapera pas sur le plan économique, parce qu'ils souhaitent assumer d'autres responsabilités, enfin parce qu'ils croient toujours dans les chances de leur île.

En cette fin de siècle, les évolutions s'accroissent dans le monde entier. Les équilibres mondiaux sont remis en cause et notre société, sur le continent comme en Corse, bouge et obéit à de nouvelles logiques. Dans l'île de Beauté, le monde rural, la civilisation pastorale, ne reposent plus que sur un nombre restreint d'hommes et de femmes. Les paysans ne sont plus remplacés, les traditions séculaires s'affaiblissent, les villages se vident.

Alors qu'ils partaient s'installer un peu partout dans le monde il y a encore quelques décennies, les Corses veulent maintenant rester au pays. Aujourd'hui, les jeunes s'installent dans la plaine côtière, « à la plage », comme on dit là-bas, dans des villes qui regroupent l'essentiel de la population sans offrir à leurs habitants les emplois qu'ils recherchent et qui compenseraient la disparition des activités agricoles.

Rappelons que l'île importe quinze fois plus qu'elle n'exporte. Alors qu'il faudrait accroître les investissements, les chefs d'entreprise se demandent s'ils ne vont pas choisir le continent plutôt que la Corse, tant l'avenir leur apparaît incertain.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. Robert Le Foll. Il n'est donc pas étonnant que les Corses souhaitent être davantage impliqués dans le développement économique de leur île, tout en préservant leur environnement et leurs caractères propres. Dans ce monde mouvant et agité, ils ont besoin de trouver des repères, des points de référence, par la mise en valeur de leurs traditions et la reconnaissance de leur identité. Car ce peuple a son histoire, sa personnalité, ses caractères insulaires qui ne l'ont jamais empêché de marquer, sans défaillance, son attachement à la France.

M. Georges Benedetti. Bien sûr !

M. Robert Le Foll. Les Corses, tout en restant attachés à leur nation, ne comprennent pas pourquoi leur île ne pourrait bénéficier, comme les autres îles méditerranéennes, d'une certaine autonomie.

Alors, ne bornons pas ce débat à une querelle stérile entre les partisans et les adversaires de la notion de peuple corse. Les vrais enjeux concernent la vie économique, culturelle, la formation professionnelle et les chances offertes aux Corses d'assumer la responsabilité de leur devenir.

Après la réforme des institutions, monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour aider les Corses à stimuler de développement économique ?

Le projet de statut dont nous débattons tracera le cadre institutionnel propice aux évolutions espérées. Il doit permettre d'aller au-delà des réalisations de l'actuelle assemblée régionale. Cette loi constitue un outil de décentralisation, d'autonomie de gestion.

Au cours des discussions que nous avons eues, et à l'instinct même encore, certains ont qualifié le projet de loi de « gadget institutionnel », d'autres de projet inutile. Jugement injuste et inexact !

J'insisterai sur trois mesures importantes contenues dans ce texte qui devraient faire évoluer la vie politique et donner à l'exécutif les moyens d'assumer le changement.

La révision des listes électorales, pour ne garder que les citoyens remplissant les conditions d'inscription, fera taire les critiques et lèvera la suspicion. Cette mesure devrait recueillir l'assentiment de l'ensemble des élus.

L'amendement qui tend à inscrire dans la loi l'incompatibilité entre les fonctions de conseiller général et de membre de l'Assemblée de Corse donnera leurs chances à de nouveaux élus. L'Assemblée de Corse et les conseils régionaux verront ainsi leur vocation plus nettement définie.

Enfin, la création d'un exécutif distinct de la direction de l'Assemblée devrait permettre une meilleure concrétisation des objectifs sur le terrain. Contrairement à ce que disait M. Millon, je suis convaincu qu'une telle disposition renforcera l'exécutif et lui permettra de mener à bien les projets de développement dont tout le monde parle aujourd'hui.

Entre l'immobilisme destructurant et l'espérance du progrès, nous choisissons l'avenir et nous souhaitons que les Corses rassemblent leurs forces pour mieux saisir les chances qui s'offrent à eux. S'il est vrai que les institutions favorisent l'émergence d'une dynamique de développement, il est également vrai que le retour de l'état de droit est attendu par une grande majorité des Corses : la loi doit s'imposer à tous afin de renforcer la confiance.

Le travail très important effectué par le Sénat a abouti à l'élaboration d'un texte très différent dont la logique s'écarte de celle du projet initial. L'adopter reviendrait à prononcer le *statu quo*. Nous souhaitons au contraire que le débat se poursuive et aboutisse à la réforme en profondeur dont la Corse a besoin et qui renforcera l'unité nationale. Je considère que permettre aux Corses de s'exprimer, de gérer leurs affaires, d'assumer leurs responsabilités, ne peut que les attacher davantage au continent, à la France qu'ils aiment.

Nous socialistes, nous nous opposerons donc à la question préalable et au texte du Sénat qui représente un grand pas en arrière par rapport au texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Il n'est pas d'usage, monsieur le président, que le Gouvernement réponde à une question préalable, mais il en a la possibilité. Mes observations seront donc brèves. M. Millon s'étant plutôt adressé à moi qu'à ses collègues, il m'a en quelque sorte invité à lui répondre.

Je vais vous faire une confidence, monsieur Millon, j'ai beaucoup aimé votre introduction. (« Ah ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.) Vous avez en effet cité Erckmann-Chatrian et évoqué l'Alsace-Lorraine en vous interrogeant sur son sort. Eh bien, s'il est des hommes qui connaissent l'Alsace-Lorraine, ce sont sans doute les parlementaires qui la représentent au Sénat. Pour les avoir écoutés avec beaucoup d'attention, je vous ferai remarquer que s'il est des sénateurs qui se sont opposés à la thèse de la Haute assemblée et qui étaient favorables à celle du Gouvernement - thèse que j'ai appelée thèse du dynamisme -, ce sont précisément les sénateurs alsaciens. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Lisez les débats du Sénat ! Allez-vous mettre en doute le patriotisme et le respect de la nation de ces hommes que sont M. Jung et M. Goetschy ?

M. Rudloff, qui a effectué une mission en Corse, a certes voté le texte du Sénat, mais si vous lisez son discours devant la Haute assemblée, vous verrez comment il a pesé ses mots. Le rapport qu'il a rédigé représente un excellent travail et je m'en suis un peu inspiré.

Bref, monsieur Millon, vous avez forcé le trait, ce qui est bien naturel quand on défend une question préalable - cela m'est également arrivé. Mais vous êtes tombé dans la carica-

ture et vous avez commis l'erreur d'affirmer que pour les attentats, c'était pire. Les attentats, vous le savez comme moi, monsieur Millon, vous qui avez le sens des responsabilités, sont pour nous tous une crainte, une hantise et, pour moi, qui suis ministre de l'intérieur - et il y a un ancien ministre de l'intérieur dans cet hémicycle qui peut le confirmer -, une préoccupation de chaque instant.

Votre affirmation m'oblige à citer les chiffres : 543 attentats ont été commis en 1986 ; 408 en 1987 ; 242 en 1988 ; 180 en 1989 et 240 en 1990. J'apporte cette précision sans aucun esprit de polémique, mais il faut constater qu'il y avait deux fois et demie plus d'attentats en 1986 que maintenant.

Vous avez dit aussi que le nombre des élus allait augmenter. Or l'Assemblée de Corse, qui n'a pas parfaitement réussi sur le plan économique, mais dont je ne nie pas les efforts, compte actuellement soixante et un membres. Le projet en prévoit cinquante et un, plus sept membres du conseil exécutif, ce qui fait cinquante-huit.

Par ailleurs, monsieur Millon, vous avez parlé de coup politique de la part de Pierre Joxe. Pour avoir travaillé à ses côtés pendant plusieurs mois, je puis vous dire que s'il est un projet qui lui tenait à cœur, c'est bien celui-là ! J'étais à ses côtés lors de la discussion en première lecture à l'Assemblée nationale, et si je peux vous faire la confidence qu'il n'abordait pas ce sujet avec la même passion que moi, je peux également vous dire qu'il a mené ce projet avec toute la rigueur qui le caractérise !

Enfin, monsieur Millon, j'ai apprécié que vous ayez fait part de votre admiration pour Gaston Defferre. Toutefois, j'ai des souvenirs de parlementaire. Or je me souviens du combat que vous avez mené à l'époque contre la décentralisation. Ce fut d'ailleurs le même genre de combat que celui que j'avais mené moi-même contre la loi Sécurité et libertés, quand M. Peyrefitte était garde des sceaux. Aujourd'hui, vous admettez la décentralisation, et je sais que vous êtes sincère. Mais permettez-moi de vous dire que, pour ce qui est de la filiation de Gaston Defferre, je préfère ceux qui ont voté les lois de décentralisation à ceux qui les ont combattues ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. En vertu de l'article 56, alinéa 3, du règlement, j'autorise M. Charles Millon à répondre au Gouvernement.

M. Charles Millon. Monsieur le ministre, je souhaiterais obtenir un certain nombre de précisions.

Une des questions fondamentales que je vous ai posées portait sur le peuple corse. Or, je constate que vous ne m'avez pas répondu. Peut-être le ferez-vous au cours du débat. Quelle est donc la réalité de cette notion de peuple corse ?

Ensuite, vous m'avez objecté que tel sénateur de telle région géographique ou tel personnage politique est pour le projet. Vous m'inquiétez ou plutôt vous confirmez totalement mes craintes. Cela signifie en effet que les Bretons peuvent se dire : pourquoi pas une Bretagne autonome ? Et les Alsaciens : pourquoi pas une Alsace autonome ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Vive la Vendée indépendante !

M. Charles Millon. En ce qui concerne enfin les attentats, je n'ai jamais dit que leur nombre avait doublé. J'ai simplement constaté que l'annonce de ce projet de loi n'a pas eu les effets escomptés. J'ai entendu M. Joxe nous expliquer que la paix civile était revenue. Or, en tant qu'observateur de la vie politique comme vous, je vois que des maires se font assassiner, que des responsables agricoles se font assassiner et qu'un certain nombre de troubles publics graves se produisent. La situation n'est en rien changée ! J'ai parlé avec passion, c'est vrai, mais je ne crois pas devoir m'en excuser car je parlais de mon pays, d'un pays que je n'ai pas envie de voir disloqué. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Charles Millon et les membres du groupe Union pour la démocratie française.

Je suis saisi par les groupes Union pour la démocratie française et socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 572 |
| Nombre de suffrages exprimés | 569 |
| Majorité absolue | 285 |
| Pour l'adoption | 262 |
| Contre | 307 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens d'abord à souligner que mes collègues et amis du groupe socialiste ont accepté de me donner une partie du temps de parole qui leur était dévolu, tout en sachant que je développerai à cette tribune des positions sensiblement différentes des leurs : je leur en rends ici même hommage.

Dans le temps très court qui m'est donné, je n'ai pas l'intention de reprendre tous les arguments échangés depuis six mois.

Ce projet comportait deux aspects. La première partie des dispositions visait à renforcer les compétences de la région corse pour mieux permettre à l'île de promouvoir son développement économique, social et culturel, qui d'ailleurs est amorcé depuis un certain nombre d'années, ainsi que l'a souligné le rapporteur. Il ne faut pas non plus noircir le tableau !

Il y avait là matière à un bon débat, à un débat susceptible d'être exemplaire pour d'autres régions de France. Donner à l'île de Beauté davantage de compétences en matière de transports, d'urbanisme, d'environnement et de culture, quoi de plus naturel ? A cet égard, j'étais animé du seul souci que les transferts de compétences s'accompagnent des transferts des moyens correspondants et des mesures d'accompagnement, fiscales ou autres, propres à placer réellement la Corse sur la rampe du développement.

Mais il y avait l'autre partie du texte, la partie institutionnelle, qui, loin de tendre à l'efficacité des collectivités territoriales, n'est à l'évidence qu'une tentative, au demeurant vouée à l'échec, d'assurer la paix civile en flattant les sentiments de la petite minorité séparatiste et violente. Cette partie, je l'ai dit sans embages lors du débat en première lecture, appelle de ma part la plus ferme opposition.

Je ne reviendrai pas sur l'article 1^{er}, dont il a été largement démontré qu'il était contraire aux principes fondamentaux de la République une et indivisible, une République au sein de laquelle aucune communauté fondée sur la race, l'origine géographique ou la religion ne peut être distinguée par la loi.

Mais il y avait aussi d'autres dispositions, accentuant la différence entre la Corse et le reste du pays, parfois aux dépens même de l'efficacité recherchée.

Ainsi, dans toute la France, les communes, les départements, les régions ont un exécutif qui ne fait qu'un avec la présidence de l'assemblée délibérante.

M. Charles Millon. Très juste !

M. Emile Zuccarelli. Et cela marche ! Et l'exécutif est fort.

M. Charles Millon. Très juste !

M. Emile Zuccarelli. Certains trouvent même qu'il est parfois un peu trop fort !

Or, pour la Corse, sous prétexte de renforcer l'exécutif, on le sépare de l'Assemblée et on place son président à la tête d'un pseudo-gouvernement, responsable devant l'assemblée régionale selon des procédures singeant le système en vigueur au plan national. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Ça ne marchera pas ! Mais on aura accentué le détachement de la Corse vers une situation de pseudo-Etat...

M. Charles Millon. Tout à fait !

M. Emile Zuccarelli. ... dont la dérive mafieuse que nous connaissons déjà sera la marque la plus claire.

M. André Rossinot. Eh oui !

M. Emile Zuccarelli. Avec mes amis radicaux de gauche, j'avais voté en première lecture contre l'article 1^{er} et je m'étais abstenu sur l'ensemble du texte, pour en permettre l'amélioration, en particulier au Sénat.

J'étais d'autant plus fondé à espérer que, tour à tour, le rapporteur José Rossi et vous-même, monsieur le ministre, aviez laissé entendre qu'il serait tenu le plus grand compte de l'avis du Sénat, un Sénat qui, de fait, a bien travaillé, de manière sérieuse, a précisé, a amélioré les transferts de compétences propres à faciliter le développement, à faire une meilleure décentralisation, mais a gommé en revanche les discriminations inutiles ou dangereuses dans un pays, la France, où le droit à la ressemblance passe avant le droit à la différence et où la différenciation demande à être justifiée par une utilité certaine.

Hélas, monsieur le ministre, ma déception est à la mesure de mes espoirs car il est clairement apparu, dès la première réunion de la commission des lois, que vous aviez décidé de ne tenir aucun compte du travail du Sénat. Cette obstination me déçoit et m'inquiète car elle résiste aux événements récents qu'a connus la Corse, au constat d'évidence que, dans leur majorité, les séparatistes ne se satisferont pas des concessions que vous leur faites, au constat fait par le Gouvernement lui-même d'un état de dégradation de l'ordre public qui l'a d'ailleurs déjà amené à réagir ponctuellement.

Pourquoi cette obstination ?

Vous avez été interrogé récemment à propos d'un éventuel statut pour le Pays basque français. Vous avez répondu : « Un tel statut n'est pas à l'ordre du jour dans ce département des Pyrénées-Atlantiques comme ailleurs en France ».

Je ne m'arrêterai pas au caractère désagréable de « comme ailleurs en France » car je suis bien convaincu qu'au fond de vous-même vous n'en excluez pas la Corse. Mais je traduis autrement votre propos : « Ce statut de la Corse est une erreur et on ne la renouvellera pas, mais, pour la Corse, il est trop tard pour faire machine arrière au nom des engagements pris. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le ministre, j'ai la faiblesse de penser que les engagements pris ne doivent pas peser face aux risques que comporte ce texte.

1. Alain Griotteray. Des engagements pris à l'égard de qui ?

M. Emile Zuccarelli. Risques pour la Corse, qui, éloignée moralement de la France, peut devenir une simple île de Méditerranée - et c'est le parlementaire insulaire qui exprime cette inquiétude. Toutes les autres îles de Méditerranée ont un statut d'autonomie, mon cher collègue Le Foll, mais laquelle la Corse doit-elle envier ?

On nous rebat les oreilles avec le statut de la Sardaigne. Mais je signale que, depuis longtemps, et aujourd'hui encore, il y a une émigration de Sardes en Corse. Je vous invite à chercher le Corse émigré en Sardaigne ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

Mais je songe aussi - et je m'exprime là en tant que parlementaire, c'est-à-dire d'élu de la nation tout entière, une et indivisible - au risque pour la République de perdre une partie de son âme, ce supplément d'âme dont elle va bien avoir besoin dans un proche avenir, lorsqu'il s'agira de construire une Europe qui ne ressemble pas aux Balkans *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française)* ou lorsqu'elle aura à résoudre les problèmes d'intégration des populations immigrées.

M. André Rossinot. Très bien !

M. Emile Zuccarelli. Dans quel peuple, dans quelle province de l'Ancien régime mettez-vous les Beurs ?

Ces risques sont sérieux. Ce ne sont pas des risques à court terme : il ne se passera rien de grave dans les deux ou trois mois si ce texte est adopté. Les risques sont à moyen terme et, monsieur le ministre, je voudrais vous y rendre sensible car il n'est peut-être pas trop tard pour corriger ce qui doit l'être.

C'est par rapport à ces risques à terme que chacun doit mesurer les responsabilités qu'il prendra. Pour ma part, j'ai trop réfléchi à ces questions et je connais trop bien la Corse : j'ai d'ores et déjà pris les miennes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion en nouvelle lecture du projet de loi n° 1915 portant statut de la région de Corse (rapport n° 1944 de M. José Rossi, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



Luratech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mercredi 3 avril 1991

SCRUTIN (N° 436)

sur la question préalable opposée par M. Charles Millon au projet de loi portant statut de la région de Corse (nouvelle lecture).

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 572 |
| Nombre de suffrages exprimés | 569 |
| Majorité absolue | 285 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption | 262 |
| Contre | 307 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (275) :

Contre : 273.

Non-votants : 2. - MM. Henri Emmanuelli et Emile Zuccarelli.

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Non-votant : 1. - M. Pierre Mazeaud.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 87.

Contre : 1. - M. José Rossi.

Abstention volontaire : 1. - M. Jacques Dominati.

Non-votant : 1. - M. Gilles de Robien.

Groupe U.D.C. (39) :

Pour : 38.

Contre : 1. - M. Jean-Yves Cozan.

Groupe communiste (28) :

Contre : 26.

Non-inscrits (20) :

Pour : 11. - MM. Léon Bertrand, Jean-Marie Daillet, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Jacques Houssin, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, et Mme Marie-France Stérbois.

Contre : 6. - MM. Jean Charbonnel, Elie Hoarau, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Alexis Pota, Bernard Tapie et Aloyse Warhouver.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Alexandre Léontieff et Emile Vernaudon.

Non-votant : 1. - M. André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Ameline
MM.
René André

Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Andriot
Pierre Bachelet

Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Baraler

Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Brucissa
Christian Cabat
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallini
Robert Cazalete
Richard Cazeauve
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavaanes
Jacques Chirac
Paul Chollat
Pascal Clément
Michel Colnat
Daniel Colin
Louis Colombaal
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousteau
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelinhes
Henri Cuq
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Delainne
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau

Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desailis
Alain Devaquet
Patrick Devejdjan
Claude Dhinnin
Willy Diméglio
Eric Doltgé
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Goadsuff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Grotteray
François Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Jacques Housin
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Huobalt
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat

Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit
Aimé Kerguéris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lopercq
Pierre Lequillier
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowitz
Gérard Loaguet
Alain Madelin
Jean-François Mameel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujolan du Gasse
Alain Mayoud
Pierre Méhalgaerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millou
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papp
Mme Monique Papp

Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Stéphanie Pinte
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reyman
Lucien Richard
Jean Rigaud

Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloise
André Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seitzinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois

Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullic
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Pierre Garmendin
Marcel Garroute
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Catel
Jean-Claude Guysst
Claude Germon
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Goubier
Joseph Gourmeloo
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Jean Guignat
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Edmond Hervé
Pierre Hiard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguet
Jacqualat
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucbeida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laralé
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen

André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine
Guy Lagagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard
François Loncle
Guy Lordiaot
Jenny Longeoux
Maurice
Louis-Joseph Logué
Jean-Pierre Luzzi
Bernard Madrelle
Jacques Mabès
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Georges Marchais
Mme Gilberte
Maria-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandreu
Henri Michel
Jean-Pierre Michei
Didier Mignaud
Mme Hélène Migon
Gilbert Millet
Claude Milque
Gilbert Mitterrand
Marcel Moccour
Guy Mojalon
Gabriel Montharmon
Robert Montdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nanzi
Jean Oehler
Pierre Ornet
François Patriat
Jean-Pierre Pécaut
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Jean-Claude Peyrounet
Michel Pezet
Louis Pierra
Christian Pierret

Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchon
Bernard Foignat
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Provenç
Jean-Jack Quevranne
Guy Ravier
Alfred Recour
Daniel Reimer
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
José Rossi
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santos Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saunade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchaut
Jean-Pierre Sœur
Bernard Tapie
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testa
Fabien Thérié
Pierre-Yvon Trésac
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Théo Vial-Massat
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Marcel Wachoux
Aloÿse Warhouer
Jean-Pierre Worms.

Ont voté contre

Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Braun
Jean-Pierre Brard
Mme Frédérique
Bredin
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Jacques Brunhes
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadélis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpentier
Roland Carraz
Michel Carlet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chamfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmaat
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Jean-Yves Cozma
Michel Crépeau

Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Devers
Bernard Derosier
Freddy
Deschamps-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulanaud
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duroméa
Paul Duvaleix
Mme Janine Ecochard
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Façon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forai
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallot
Dominique Gambier

Se sont abstenus volontairement

MM. Jacques Dominati, Alexandre Léostieff, Emile Ver-
naudon.

N'ont pas pris part au vote

MM. Henri Emaniueli, Pierre Mazeaud, Gilles de Robien,
André Thien Ah Koon, Emile Zuccarelli.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Henri Emaniueli a fait savoir qu'il avait voulu voter
« contre ».
(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du
règlement de l'Assemblée nationale.)

MM.

Maurice
Adevab-Peuf
Jean-Marie Alaize
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
François Asensi
Henri d'Artillo
Jean Anroux
Jean-Yves Autexler
Jean-Marc Aysault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baemler
Jean-Pierre Baiduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baraila
Claude Barande
Bernard Bardia
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beauflits
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellou
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Berthelot
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaïson
Alain Bonnet
Augustin Borepau
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau



LuraTech

www.luratech.com